

ACTUALITÉ

Retraites : faire barrage à un tel projet

MONDES UNIVERSITAIRES

Congrès d'études : pour une véritable rupture avec la politique gouvernementale

CULTURE

Angelin Preljocaj, danseur, chorégraphe

ENTRETIEN

Günter Wallraff

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 586 JUIN 2010

e snesup



DOSSIER

La crise de la zone euro

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 79224 Marais-la-Matille cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 275 778 00047 - RCS Nantes - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Préparer la rentrée...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Les tergiversations tactiques et médiatiques du gouvernement ont accouché à la mi-juin d'un projet de loi dévastateur pour notre système de retraite. Une fois de plus pour donner des gages aux marchés financiers et élargir les coupes claires dans des dépenses publiques, l'attaque est sévère. Nul ne sera épargné. Les femmes, les jeunes, les plus fragiles seront les plus touchés. La riposte doit être à la hauteur de l'ukase gouvernementale. Pour s'attaquer à la mesure symbolique de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, le gouvernement cherche à imprimer un rythme (mois/ans) dépassant ses propres prévisions pour coller aux injonctions patronales. Le couperet est donc tombé : 62 ans, 41,5 annuités de cotisations, et le décalage à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote. C'est sans compter la hausse des cotisations retraites conduisant à la baisse des salaires nets dans la fonction publique, ou la mise en extinction quasi immédiate des avantages familiaux. Dans l'enseignement supérieur, l'absence totale de prise en compte dans le projet gouvernemental des



Stéphane Tassel
secrétaire général

études longues et les périodes passées à l'étranger, conjuguées à des recrutements tardifs, conduiraient à travailler plus longtemps et à dégrader lourdement le niveau des pensions des collègues.

Déjà en proie aux injonctions paralysant nos activités universitaires, conséquences directes de la loi LRU et du passage aux « Responsabilité et Compétences Élargies », ces nouvelles régressions fragiliseraient le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Rien n'est inéluctable ! Qu'il en soit de la loi LRU, dont des dispositifs centraux semblent fragilisés par nos recours au conseil d'État (décret comités de sélection, décret statutaire modifié...), de la formation des maîtres dont l'improvisation gouvernementale n'a pas encore produit tous les effets destructeurs et soulèvent de larges vagues de protestations... rien n'est joué !

Le SNESUP maintiendra sa vigilance et son action durant tout l'été et se prépare à une rentrée combative, décisive pour toutes les solidarités.

ACTUALITÉ 4

- Faire la lumière sur l'acte de piraterie d'État : **Cesser le blocus de Gaza**
- Retraite : **faire barrage** à un tel projet
- La Loi « Grand Paris » : **un établissement public Paris-Saclay**, au service des entreprises, à la gouvernance managériale

MÉTIER 7

- Les qualifications 2010 : **stabilité** des taux
- CAPN : une **voie** extrêmement étroite
- Recrutement des enseignants-chercheurs : **quelles voies** de recours ?

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Congrès d'études : pour une **véritable rupture** avec la politique gouvernementale
- CNESER : **Les formations soumises** aux politiques gouvernementales...

DOSSIER 9

La crise de la zone euro

Éclatant en 2008 aux États-Unis, la crise du capitalisme, sous mode de gouvernance néolibéral, frappe durement les populations. Elle est la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, voire depuis la Première. Par ondes successives, elle traverse les pays de la zone euro. Nul n'est épargné.

D'abord financière, la crise est maintenant économique et sociale. Mais la crise financière est toujours là. Elle s'alimente en boucle, des dettes privées vers les dettes publiques et réciproquement. Les gouvernements les font payer durement aux peuples par des politiques d'austérité qui font craindre que le pire ne soit devant nous.

Une issue favorable à la crise est cependant possible à condition de mettre en œuvre des alternatives fortes, déclinées par les contributions à ce dossier, portées par des mobilisations populaires.



© Flickr / Maroon Moon

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Une expérience probante d'**accueil d'étudiants chinois**
- **Notre année à la Faculté d'AEI de l'UPEC**

CULTURE 19

- **Angelin Preljocaj**, danseur, chorégraphe

INTERNATIONAL 20

- FQPPU : échanges **franco-québécois**
- Échanges autour du **Congrès du SAES** (Sénégal)

ENTRETIEN 21

- **Günter Wallraff**

SNESUP POINT COM 22-23

Nos lecteurs réagissent

- Dossier « **Retraites** »
- Dossier **Jeunesse**
- Dossier **Climat**



ÉPHÉMÉRIDE

DU 30 JUIN AU 4 JUILLET
Forum Social de l'Éducation

30 JUIN
Marche mondiale des femmes

12 JUILLET
Audition de la FSU
par le rapporteur du projet de loi
Retraites à l'Assemblée Nationale

19 JUILLET CNESER

DU 22 AU 26 JUILLET
6^e Congrès mondial
de l'Internationale de l'Éducation (IE)
au Centre international de convention
du Cap, en Afrique du Sud

DU 20 AU 24 AOÛT
Université d'été d'ATTAC à Arles.

In memoriam : un hommage
sera rendu à notre collègue
Évry-Léon Schatzman, dans la VRS,
septembre 2010.

FAIRE LA LUMIÈRE SUR L'ACTE DE PIRATERIE D'ÉTAT

Cesser le blocus de Gaza

→ par Le collectif d'animation du secteur International du SNESUP

Face à un blocus générateur de souffrances et de ressentiments, devant les atermoiements des gouvernements et des institutions internationales, des initiatives s'engagent. Lever le siège de Gaza est une urgence politique et humanitaire.

Le congrès du SNESUP tenu à Dijon, les 3 et juin 2010, a condamné l'acte meurtrier de piraterie dont l'armée et le gouvernement israéliens se sont rendus coupables contre la flottille apportant une aide humanitaire aux habitants de Gaza. Il a condamné cet acte inscrit dans une politique globale de l'État d'Israël agressive, empêchant toute solution pacifique et politique : en témoignent le mur de la « honte », la création continue de colonies et ce blocus de Gaza qui conduit de fait près de 2 millions d'habitants à la « réclusion collective ».

Le blocus plonge depuis trois ans les habitants de Gaza dans une situation de crise sanitaire et économique chronique. Comme le rappelle le représentant du Quartet (Union européenne, ONU, États-Unis et Russie) au Proche-Orient, Tony Blair, est ainsi empêchée l'entrée du « matériel destiné à reconstruire les maisons, le système sanitaire, le système de distribution d'eau et d'électricité » détruits par les bombardements israéliens. Selon *Médecins du Monde* sont affectées la fourniture en médicaments ainsi que « les ressources humaines médicales : dans l'impossibilité d'accéder à des formations médicales de qualité dans et à l'extérieur de la Bande de Gaza ». Avec la FSU, le SNESUP s'est associé à la campagne du collectif français « pour une

paix juste et durable au Moyen-Orient » dite BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) pour imposer une solution qui passe par le droit des Palestiniens à constituer un État souverain dans les frontières de 1967.

Le congrès a appelé le gouvernement français et l'Union européenne à exiger la fin immédiate du blocus de Gaza, à exercer les pressions et les sanctions nécessaires. Passant outre le refus du gouvernement israélien qui déclare qu'une enquête interne fera l'affaire, une com-

mission d'enquête internationale est indispensable afin de faire toute la clarté sur les faits, d'autant plus qu'ils se sont déroulés dans les eaux internationales. Le congrès a rappelé le soutien du SNESUP aux réalisations de coopération avec les établissements universitaires palestiniens dont ceux de Gaza et a appelé à leur développement.

Le SNESUP, membre du bureau du Centre interuniversitaire de coopération avec les universités palestiniennes (CICUP), a toujours partagé avec celui-ci le souci de développer et d'approfondir les échanges scientifiques, pédagogiques et culturels entre la Palestine et la France. Tout comme il est indispensable de développer les liens avec les habitants d'Israël militants pour la fin du blocus de Gaza et pour une paix respectueuse des populations des deux États, Israël et Palestine. ●

▼
Le blocus plonge depuis trois ans les habitants de Gaza dans une situation de crise sanitaire et économique chronique
▲

THE 1ST INTERNATIONAL CONFERENCE ON BASIC AND APPLIED SCIENCES



L'université AL AZHAR, de Gaza, organise une conférence internationale du 10 au 12 octobre 2010. Principaux thèmes : Chimie fondamentale et

appliquée, sciences biologiques, médicales et paramédicales, mathématiques pures et appliquées, physique théorique et expérimentale, sciences de la terre et ressources en eau, sciences de l'environnement. Une occasion unique de manifester notre solidarité avec Gaza, avec les universitaires gazaouis. Soutenez cette initiative en envoyant dès maintenant vos contributions et en informant les collègues concernés. Informations : www.alazhar.edu.ps/icbas/

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Fotolia / Rémy Vallée

Faire barrage à un tel projet

→ par Marcel Brissaud, responsable du secteur Retraites

Le texte gouvernemental de « réforme » des retraites présenté le 16 juin comporte 16 fiches dont nous pouvons noter quelques points essentiels.

Il s'agit d'abord de porter à 62 ans l'âge légal de départ (57 pour les catégories dites « actives »), à 67 ans l'âge annulant la décote, et de monter à 166 trimestres la durée des services et bonifications pour atteindre une pension complète. Pour les fonctionnaires qui pouvaient partir à 60 ans ce déplacement de deux ans commencerait le 1/7/2011 pour ceux nés en 1951, par tranche de 4 mois, donc 60 ans quatre mois, puis 60 ans huit mois à partir du 1^{er} janvier 2012, etc. pour atteindre 62 ans en 2018. Aucune prise en compte des périodes de formation ni des recrutements tardifs. Les rédacteurs opposent le déplacement de l'âge légal et l'allongement de la durée en expliquant que les salariés obligés de partir plus tard pourront ainsi avoir tous leurs trimestres ce qui est un argument que certains médias se plaindront à développer pour justifier les qualités du projet. C'est pour cela que le texte est un monument d'hypocrisie. D'autant qu'il faut examiner toutes ses conséquences.

La fiche 4 déclare « **prolonger et élargir le dispositif « carrières longues** ». Or, toutes les conditions fixées par les textes Fillon de 2003 et 2008 font que les départs avant 60 ans déjà très menacés disparaîtront totalement puisque les paramètres se trouvent déplacés de deux ans. Le gouvernement associe à cela un dispositif de compensation de la pénibilité qui admet des départs à 60 ans sans décote à partir non pas d'une appréciation correcte des conséquences de l'emploi pénible du demandeur, mais d'un jugement médical individuel provoqué par une maladie professionnelle. (Il est écrit : **les salariés doivent être physiquement usés au moment du départ**. On ne prend pas en compte : un éventuel impact différé). Ainsi ces deux points qui pourraient être des mesures sociales importantes sont fixés dans des conditions inadmissibles. L'agression contre les fonctionnaires se



Face à l'habillage médiatique du texte gouvernemental, faire la vérité sur l'ampleur de l'agression.

poursuit par une très prochaine suppression des possibilités de départ anticipé des parents de trois enfants ayant quinze ans de services. À partir du 2 janvier 2012 la naissance d'un troisième enfant ne permettra plus ce départ. Seuls les parents de trois enfants au 1^{er} janvier 2012 pourront partir quand ils auront quinze ans de services mais le calcul de leur pension sera fait sur les paramètres correspondant à leurs années de naissance comme le COR l'avait demandé en 2008 selon le principe dit générationnel. Enfin sous le titre de « **convergence** » le texte gouvernemental annonce une ponction directe sur le traitement indiciaire de tous les fonctionnaires par une élévation de 7,85 % à 10,55 % de la retenue pension civile. 10,55 % est une approximation du versement des salariés du privé qui se décompose en plusieurs parties : Sécurité Sociale, Caisses complémentaires, en-dessous et en dessus du plafond.

La ponction serait de 2,7 % étalée sur dix ans à partir de 2011. On peut évaluer cette baisse du traitement net entre 50 et plus de 100 euros par mois. Cet argent irait-il aux retraites ? Nul ne le dit. Il serait dans les caisses de l'État qui en disposerait. Or, les pensions initiales des fonctionnaires sont calculées sur la valeur du point d'indice de la fonction publique et cette valeur a chuté de 10 % ces dernières années pendant tout lien avec l'évolution

des prix à la consommation qui reste le taux d'actualisation des salaires du privé dans le calcul de la pension initiale. Le texte gouvernemental aggrave ces menaces en précisant que l'État conformément aux hypothèses du COR gèle sa participation financière au financement des retraites de la fonction publique, ce qui annonce la poursuite d'agressions contre les fonctionnaires. Nous sommes donc en face d'un projet qui, sous des formes diverses, fait porter aux salariés et aux fonctionnaires le poids essentiel de la situation actuelle, dédouanant ainsi les profits spéculatifs financiers et bancaires qui continueraient de plus belle. ●

16 juin 2010

▼
...porter à 62 ans l'âge légal de départ, à 67 ans l'âge annulant la décote, à 166 trimestres la durée pour une pension complète
▲



LA LOI « GRAND PARIS »

Un Établissement public Paris-Saclay, au service des entreprises, à la gouvernance profondément managériale

→ par Michelle Lauton

À l'opposé d'un développement fondé sur des coopérations librement consenties, le gouvernement fait inscrire dans une loi un nouvel établissement dont les visées, aux antipodes du service public, sont déjà écrites.

Le 5 juin 2010 est parue au JO la loi Grand Paris. Outre les transports en Île-de-France avec la création du métro automatique ne desservant que les grands pôles urbains d'Île-de-France et ne résolvant pas réellement les problèmes des habitants d'Île-de-France, cette loi concerne « la création d'un pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay » (titre 6). Dans ce cadre, la loi crée un ÉPIC⁽¹⁾ : « l'Établissement public de Paris-Saclay ». Celui-ci a pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique, ainsi que son rayonnement international », ce qui signifie pour le législateur : « favoriser les activités d'enseignement, de recherche, d'innovation et leur valorisation industrielle », et « réalise les opérations d'aménagement du pôle ». Bien au-delà du seul aménagement du territoire, il engage les collectivités territoriales dans le développement de l'enseignement supérieur et la recherche francilien au détriment de prérogatives relevant de l'État.

Un président nommé par le président de la République, après audition par les commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat, pouvant déroger à la

limite d'âge ! Aucun représentant élu des personnels des établissements d'enseignement et de recherche concernés dans un Conseil d'Administration de 21 membres, dans lequel figureraient des personnalités « choisies – par qui, la loi ne le précise pas – en raison de leurs compétences et de la réalisation de projets remarquables dans les domaines universitaire et scientifique »... au nombre de 4 ! Assisté d'un comité consultatif sans aucun pouvoir de décision, ce CA comprendrait aussi les représentants de l'État, des élus locaux (Yvelines et Essonne) et de la région Île-de-France, et le collègue des personnalités choisies (par qui ?) en raison de leur expérience en qualité de chef d'entreprise ou de cadre dirigeant d'entreprise. Quelle place pour des personnalités représentatives, des représentants syndicaux, pour une vie démocratique dans un établissement à la « gouvernance » profondément managériale ?

En parfaite cohérence avec le but avoué de la SNRI⁽²⁾, le rôle de cet établissement est largement étendu (article 26) et consiste principalement à mettre les établissements d'enseignement supérieur

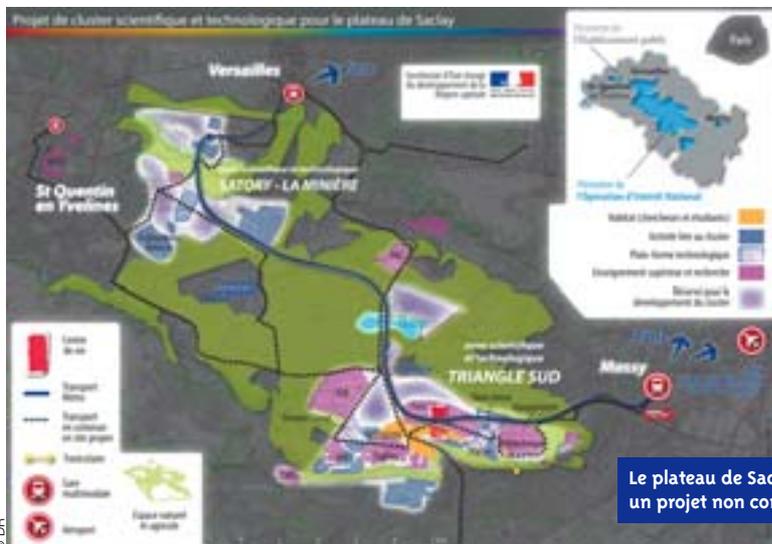
au service des entreprises, comme le confirme la rédaction de l'alinéa 7 : « soutenir les initiatives de ces organismes et entreprises relatives à la circulation des connaissances, des innovations et bonnes pratiques, la mobilité professionnelle,

la diffusion des offres d'emploi et de stage et les rapprochements entre les milieux scientifiques et économiques ».

Ce nouvel établissement court-circuite les coopérations existantes, met sous tutelle les établissements publics eux-mêmes et ajoute une nouvelle structure à une organisation PRES, RTRA, Campus... devenue totalement illisible et dénoncée par la Cour des Comptes. Le SNESUP récuse les orientations de ce texte de loi, qui risquent d'amplifier les effets utilitaristes tant pour les directions de recherche que pour les formations des établissements d'enseignement supérieur devant se retrouver sur le plateau de Saclay, sans que les universitaires aient réellement été consultés. Attaché aux coopérations librement consenties entre établissements, le SNESUP soutiendra la communauté universitaire dans son exigence d'être associée tant aux décisions scientifiques qu'à celles concernant les nouvelles implantations et l'avenir des implantations existantes en Île-de-France – Sud. ●

Paris, le 11 juin 2010

Ce nouvel établissement court-circuite les coopérations existantes, met sous tutelle les établissements publics, ajoute une nouvelle structure : totalement illisible...



(1) établissement public à caractère industriel et commercial.
 (2) Stratégie Nationale de recherche et d'innovation.

LES QUALIFICATIONS 2010

Stabilité des taux

→ par Dominique Faudot, responsable du secteur CNU

Toutes sections confondues, demandes de qualification dans les deux corps confondus, nous avons :

- 2009 : 20 983 inscrits à la qualification MCF pour 15 659 dossiers examinés et 4 157 candidats PR pour 3 297 dossiers examinés.
- 2010 : 17 533 inscrits à la qualification MCF pour 13 017 dossiers examinés et 3 403 PR pour 2 712 dossiers examinés, soit une baisse de 16,44 % pour les MCF et 22,18 % pour les PR (nombre de dossiers examinés baisse de 16,87 % et 17,74 % respectivement).

On note pour les PR + 31,58 % en section 14 et - 71,43 % en section 2.

NOMBRES BRUTS 2010 ET 2009				
Résultat de la candidature	MCF		PR	
	2009	2010	2009	2010
Dossiers éliminés	5 324	4 516	860	693
Non qualifiés	5 848	4 831	1 166	943
Qualifications	9 811	8 186	2 131	1 767
Total général	20 983	17 533	4 157	3 403

STABILITÉ DES % DE QUALIFICATIONS :

62,65 % de qualifiés MCF en 2009 contre 62,89 % en 2010

64,63 % de qualifiés PR en 2009 contre 65,2 % en 2010.

Mais de grandes disparités en fonction des sections :

PR - 2009 : 66,69 % de qualifiés en section 11 et 20 % en section 4 (nous n'avons pas de qualifiés en sections 1, 2 et 3) ; **2010** : 100 % en section 34 et 36,54 % en section 19 (pas de qualifiés en sections 2, 3 et 4).

MCF - 2009 : 91,85 % de qualifiés en section 25 et 20 % en section 2 ; **2010** : 90,55 % en section 30 et 28,08 % en section 2.

Qualifications	% QUALIFICATIONS FEMMES			
	MCF		PR	
	2009	2010	2009	2010
% hommes	55,1 %	55,2 %	71,0 %	71,9 %
% femmes	44,9 %	44,8 %	29,0 %	28,1 %
% femmes examinées	45,91 %	46,65 %	29,36 %	29,09 %

En 2010, 75 % des dossiers examinés PR sont des femmes en section 8, contre 13,27 % en section 25 ; 75,66 % des dossiers examinés en 2010 en section 14 sont des femmes et 23,16 % en section 30.

	ÂGE MOYEN			
	MCF		PR	
	2009	2010	2009	2010
Hommes	32 ans 11 mois	33 ans	43 ans 9 mois	43 ans 6 mois
Femmes	33 ans 4 mois	33 ans 3 mois	45 ans 2 mois	44 ans 10 mois

CAPN D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE (25, 26, 27 ET 28 MAI)

Une voie extrêmement étroite

→ par Alain Policar

Nous avons attiré tout récemment l'attention sur la considérable baisse (25 % entre 2007 et 2010) des possibilités (278). Ce chiffre doit être apprécié à l'aune des 153 951 ayants droit, des 11 456 candidats et, enfin, des 1 373 propositions rectorales dont 204 (soit 14,8 %) pour le supérieur. Aussi le taux de promotion (nominations sur candidatures) est-il très faible (2,42 %). Dans un tel contexte, nous

avons obtenu 22 nominations, soit 7,9 % de l'ensemble. Pour apprécier ce chiffre, il faut rappeler que la part des PRCE parmi les certifiés promouvables n'est que de 2 %. Nous ne sommes donc pas pénalisés, contrairement à une rumeur aussi persistante qu'infondée. Mais sans doute l'écart entre le nombre important de propositions rectorales, de nature à nourrir des espoirs excessifs, et les promotions,

est-il à l'origine de la persistance de ce ressenti. Il faut souvent de très longues années pour qu'une candidature aboutisse. Dès lors, le fait qu'un collègue, bien classé et/ou assez âgé, ne soit pas promu n'indique aucunement qu'il ne sera jamais (l'âge moyen des promus de l'enseignement supérieur est élevé : 58 ans et demi). Il est donc inopportun, sauf indication claire de l'inspection générale, de re-

tirer des listes des CAPA des collègues qui y séjourneront depuis sept ans, voire plus. La mise en place d'un barème (qui prendrait notamment en compte le mode d'accès au corps, la biadmissibilité à l'agrégation, etc.) et l'augmentation du quota de promotions possibles (1/5 des titularisations de l'année N-1, au lieu de 1/7) seraient les moyens efficaces d'une plus grande justice. ●

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Quelles voies de recours ?

→ par Didier Fasquelle

Avec les comités de sélection, les recrutements MCF et PR se passent souvent mal et de nombreux candidats envisagent des recours. Ils ont deux mois pour envoyer d'abord un recours gracieux au chef d'établissement, puis après sa réponse de nouveau deux mois pour le recours contentieux. Exigez tous les documents : rapports des rapporteurs et du comité de sélection, PV de toutes les réunions. Voici quelques points à vérifier :

1. Composition du comité de sélection : ses membres, à parité A/B, sont nommés par le CA restreint et pour moitié

extérieurs à l'établissement. Ils ne sont pas forcément spécialistes de la discipline. Les établissements peuvent définir des viviers reposant sur une ou plusieurs sections CNU. Le comité de sélection siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, dont une moitié au moins d'extérieurs. Un arrêté permet de participer aux réunions par tous moyens de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective. Mais le nombre des membres physiquement présents ne doit pas être inférieur à quatre.

2. Fonctionnement : le comité émet un avis motivé sur chaque candidat. Il peut voter sur un classement. Les détails du vote doivent être consignés. Le recours peut être ici de deux natures : pour non-respect de la procédure, pour non-respect du principe d'équité entre candidats.

3. Le CA restreint : il doit siéger en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal à celui de l'emploi. Le CA peut établir un classement n'ayant rien à voir avec les travaux du comité de sélection. Le chef d'établissement, peut émettre un



veto qui doit être motivé. Le travail du comité peut donc être bafoué. Nous invitons tous les candidats victimes de ces dispositions à déposer un recours (le CA n'a pas les compétences pour apprécier la valeur des candidats). ●

Ça déménage à Bordeaux 3



L'université Bordeaux 3 vit une petite révolution. Pendant que les cartons se remplissent et que certains bâtiments se vident, les onze UFR actuelles laissent la place à trois nouvelles UFR. Envoyés les Lettres, l'Histoire, la Philosophie et autres, bienvenue aux Humanités, Langues et Civilisations (peut-être bientôt Langues et Cultures) et Sciences des territoires et de la communication ! Cette réforme interne, lancée il y a plusieurs années, affiche des ambitions importantes : « mutualisation des tâches » et « meilleur service rendu aux étudiants ». Alors, big is beautiful, nouvelle devise à Bordeaux 3 ?

Si chacun souhaite améliorer les conditions de travail et mieux remplir les missions traditionnelles de l'Université, enseigner et chercher, des doutes et des inquiétudes sont permis. D'abord parce qu'à Bordeaux 3 comme ailleurs, le manque de personnel BIATOSS est criant, une quarantaine de postes (par le biais des miracles comptables, l'État n'en reconnaît plus que onze depuis cette année), et 30 % de personnel précaire. Peut-on faire mieux avec aussi peu ?

Ensuite parce que les onze départements créés, qui se substituent aux anciennes UFR, n'ont pas d'existence administrative. Nombre de collègues y voient un risque pour la pérennité des disciplines, au moment où nombre d'entre elles sont menacées. Ils craignent que la mise en place de grands secrétariats fasse disparaître une certaine forme de proximité dont bénéficiaient en premier lieu les étudiants, dans l'accueil comme dans le conseil.

Enfin, la substitution de trois à onze UFR pose le problème récurrent de la démocratie et de la collégialité. Les demandes seront-elles entendues alors que les élus des nouveaux conseils représentent beaucoup plus d'enseignants-chercheurs, de BIATOSS et d'étudiants qu'auparavant ?

Entre une loi LRU qui ne passe toujours pas et la volonté de bien faire, Bordeaux 3 va vivre une expérience dont les résultats intéresseront toutes les universités. ●

Christophe Pébarthe, secrétaire de la section de Bordeaux 3

La fusion « UDS » dans l'œil de la Chambre régionale des comptes



Les critiques de la Chambre reprennent, entre autres, celles que nous annoncions dès février 2008, fondant notre vote négatif et l'abstention de quelques uns au congrès sur le PEC (projet de quadriennal commun), et que nous n'avons cessé de répéter entre septembre et décembre 2008. Or,

toutes les personnes « auditées » par la Chambre font partie du pilotage ou de la gouvernance et étaient impliquées directement dans le processus de fusion. Cela rend d'autant plus percutant le regard critique porté sur un processus mené tambour battant sous le signe des classements internationaux et de « l'attractivité d'une grande université assurant des formations pluridisciplinaires, et un souci de rationalisation ».

Ainsi commente le rapport : « Le dispositif de préparation malgré sa durée (trois ans) s'est révélé insuffisant pour permettre une réflexion de fond (...). Le modèle du collégium – originalité du projet – n'a pas été approfondi et aucune réforme de l'organigramme pédagogique n'a pu être envisagée, au détriment de l'objectif de pluridisciplinarité ».

De même « Sur le plan administratif, le temps – la méthode aussi parfois – a manqué pour confronter bonnes et mauvaises pratiques comme pour analyser les marges de manœuvres disponibles ».

Résultat : « Ces insuffisances ont pu donner l'impression d'une action précipitée et dans l'urgence, ont requis des personnels des efforts exceptionnels voire généré une véritable "souffrance" et pu conduire à donner le sentiment d'une "grosse machine prête à tout niveler" où les préoccupations bureaucratiques (statuts, organigramme) prenaient le pas sur les missions premières, et où les pratiques de l'ULP s'imposaient à tous.

Cerise sur le gâteau : « La concomitance de la fusion et de la loi LRU a amené à faire les deux en même temps : l'accès aux RCE a accru ces difficultés en les doublant de nouvelles missions ».

Quant au Projet d'Établissement Commun (PEC) de février 2008 préparant le quadriennal 2009/2012, il engageait les établissements fondateurs dans un « traitement équitable : objectif "zéro régression"... avec des économies d'échelle et gains de productivité... La réforme de l'organisation menée ne conduit pas dans ce sens ».

Ajoutées aux difficultés issues de l'hétérogénéité entre fondateurs, les effets du changement d'échelle se sont révélés « supérieurs aux estimations en matière (...) de définition des besoins, particulièrement en matière scolaire » avec 40 000 étudiants...

Une certaine « prépondérance de la culture administrative de l'ex-ULP » sur les

autres établissements a inspiré des échos de « pasteurisation » de l'UdS... dont la plupart des cadres sont « issus de l'ULP ».

Enfin : « Le projet de PRES inscrit dans le quadriennal 2009/2012 de l'UDS, de l'UHA et de l'INSA (...) en débat pour 2010, suscite des interrogations voire des inquiétudes... ».

Notons au demeurant que cette fusion est l'unique à se faire en restant une université, en dehors des structures usuelles du « MeccanoTM institutionnel » ministériel genre PRES... Ces critiques de la Chambre Régionale d'Alsace ont visiblement inspiré celles formulées récemment par la Cour des Comptes ! ●

Dominique Guillet, Université de Strasbourg

La dissociation des enseignants-chercheurs



La loi LRU accélère la mise en concurrence des laboratoires et des chercheurs. Elle généralise et impose une forme d'évaluation des enseignants-chercheurs qui s'appuie sur des critères quantitatifs pour comparer leur production et leur performance. C'est sur cette base que s'institutionnalise une distinction entre « publiants » et « non-publiants », « producteurs » et « non-producteurs ».

Dans ce contexte, le SNESUP observe deux phénomènes. Premièrement, se multiplient des mécanismes d'exclusion des laboratoires de chercheurs « non-publiants », à qui l'on coupe ainsi toute possibilité réelle d'exercer leur droit à la recherche. Deuxièmement, dans la nouvelle vague d'habilitation des laboratoires, l'évaluation de l'AERES peut entraîner la « non-labellisation » d'équipes de recherche laissant aux chercheurs « isolés » le soin de se trouver un laboratoire labellisé susceptible de les accueillir. Entre ces deux phénomènes, la frontière est perméable. L'Université de Lille 3 offre un exemple significatif de problèmes qui peuvent se poser partout. Suite à une mauvaise évaluation par l'AERES de l'équipe dans laquelle ils s'étaient regroupés, des chercheurs appartenant à l'une des sous-disciplines de la psychologie font l'expérience de la « dissociation » : n'appartenant plus à un laboratoire labellisé, ils sont en difficulté pour assumer leurs missions de recherche et de direction de recherche. La réintégration de ces collègues dans leur ancien laboratoire pose des difficultés liées à un contexte compliqué qu'il est impossible de résumer ici. La section locale du SNESUP intervient pour défendre le droit des enseignants-chercheurs à la recherche et préserver la pluralité des écoles de pensée. Des solutions provisoires se mettent en place pour permettre aux collègues de poursuivre leurs directions de thèses et de développer des partenariats de recherche. Mais ces mesures ne sont pas satisfaisantes et ne constituent que des palliatifs à court terme. Sans vouloir remettre en cause les règles statutaires des laboratoires ni la liberté de leurs chercheurs, la section poursuit son action pour aboutir à une vraie solution et défendre les droits des collègues en difficulté.

Laurence Le Douarin, Université de Lille 3

En souvenir d'un humaniste : Alain Moreau (1938-2010), professeur de Littérature grecque

Notre ami et camarade Alain Moreau repose désormais dans le Poitou de son enfance. Fils de « hussards noirs de la République », il a effectué sa carrière universitaire à Montpellier 3. Spécialiste d'histoire des mentalités, il a consacré ses principaux travaux à la mythologie et à la tragédie grecques, il s'est aussi passionné pour l'histoire de la magie grecque. Auteur de nombreux livres, il fut également un grand animateur de la recherche dans son université, un directeur de thèses rayonnant et un collègue soucieux de l'intérêt collectif. Il s'est investi notamment au CNU et dans les activités de l'APLAES. A. Moreau était un savant mais aussi un universitaire citoyen, il savait porter les causes justes et promouvoir les valeurs humanistes. Avec Alain, la science était pétillante et exigeante à la fois. A son épouse Hélène et à ses filles, nous adressons nos fraternelles pensées. ●



Sylvie Pittia



La crise de la **zone euro**

→ Dossier coordonné par François Bouillon

Éclatant en 2008 aux États-Unis, la crise du capitalisme, sous mode de gouvernance néolibéral, frappe durement les populations. Elle est la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, voire depuis la Première.

Par ondes successives, elle traverse les pays de la zone euro. Nul n'est épargné.

D'abord financière, la crise est maintenant économique et sociale.

Mais la crise financière est toujours là. Elle s'alimente en boucle, des dettes privées vers les dettes publiques et réciproquement. Les gouvernements les font payer durement aux peuples par des politiques d'austérité qui font craindre que le pire ne soit devant nous.

Une issue favorable à la crise est cependant possible à condition de mettre en œuvre des alternatives fortes, déclinées par les contributions à ce dossier, portées par des mobilisations populaires.

Un dépassement de la crise est-il possible ?

→ par Denis Durand, économiste, syndicaliste, membre du conseil économique, social et environnemental

La crise ouvre et révèle les pistes des changements nécessaires à son dépassement : services publics garantissant les biens communs, sécurisation de l'emploi et de la formation, transformation des fondements du système financier.

Après le krach des *subprimes* et la récession qui a suivi la faillite de Lehman, la crise des dettes publiques européennes est le troisième acte d'un drame qui marque un tournant dans l'histoire économique récente. Au cours des trente dernières années, la masse des capitaux financiers a crû trois fois plus vite que le PIB mondial, rendant inévitables des crises financières de plus en plus graves. Après les pertes essuyées en 2008, ces capitaux assoiffés de rentabilité ont continué à chercher fébrilement les occasions de superprofits. La spéculation a trouvé un refuge ultime dans les titres de la dette publique. Dès ce moment, on pouvait prévoir que le prochain épisode de la crise toucherait les titres d'État.

À chaque épisode de la crise, c'est la menace d'un effondrement du système bancaire mondial qui a décidé les États et les banques centrales à injecter massivement des fonds dans l'économie, en prenant à leur charge les risques des opérateurs privés. Mais cela conduit à creuser encore les déficits publics, tandis que les bilans des banques centrales accueillent de plus en plus d'actifs dont les banques ont préféré se débarrasser. Dans le même temps, des politiques d'austérité de plus en plus sévères affaiblissent le potentiel de croissance, particulièrement en Europe. Quel sera le recours lors des prochaines crises ?

Aujourd'hui se manifeste l'impasse d'une construction européenne inscrite dans une mondialisation dominée par les marchés financiers et organisée autour de l'hégémonie du dollar et de la place financière de New York. La crise européenne tend bien sûr à renforcer cette hégémonie, et les spéculations contre l'euro y ont sans doute trouvé une partie de leurs motivations. Mais la puissance financière américaine dépend elle-même de la confiance des marchés. Si ceux-ci ont pu se déchaîner contre la Grèce, qui peut garantir qu'ils feront éternellement confiance à une nation qui, à la fin 2008, devait 3 469 milliards de dollars au reste du monde ?



C'est donc tout le système monétaire et financier sur lequel repose l'économie mondiale qui est en crise – la crise la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, et peut-être même depuis la première, selon Jean-Claude Trichet.

Mais la sphère monétaire et financière n'est pas la seule à connaître des changements dont la portée touche à l'avenir de notre civilisation. La révolution écologique rend perceptible à tout un chacun la contradiction qui mûrit entre l'émergence de biens communs à l'humanité – le climat, l'environnement, la biodiversité, l'accès aux ressources naturelles, la sécurité collective... et la gestion de ces ressources par des entités privées – multinationales, détenteurs de

patrimoines financiers placés sur les marchés – qui n'obéissent qu'au critère de la rentabilité maximale. La révolution démographique met nos économies capitalistes au défi de dégager les ressources nécessaires au paiement des retraites de générations

dont l'espérance de vie s'est beaucoup accrue. La révolution informationnelle fait émerger de nouvelles logiques économiques – le partage des informations plutôt que l'accaparement privé des marchandises et des moyens matériels de production – mais, sous l'empire des multinationales et des marchés financiers, les gains de productivité engendrés par les nouvelles technologies, au lieu de servir à développer

les dépenses de formation et de recherche, sont utilisés contre les salaires et l'emploi, entretenant une tendance permanente à la déflation.

La profondeur de la crise actuelle peut alors être lue comme l'exigence de changements encore plus radicaux que ceux qui avaient relancé l'essor des « trente glorieuses », au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Bien au-delà du renforcement des interventions de l'État dans l'économie, on commence à entrevoir la possibilité concrète d'un début de dépassement des lois de l'économie marchande, à partir desquelles le capitalisme s'est développé.

De nouvelles perspectives

Ainsi, face à la marchandisation du monde émerge l'exigence de nouveaux services publics dans de multiples domaines – la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau, la protection de l'environnement, la gestion des systèmes d'information et de communication... mais des services publics dans lesquels les usagers disposeraient de véritables pouvoirs en vue de faire prévaloir de nouveaux critères d'efficacité économique et sociale. Face aux gâchis du chômage de masse et de la précarité, alors qu'à l'échelle du globe la main-d'œuvre qualifiée manque, la construction d'une sécurisation de l'emploi et de la formation pour tous peut ouvrir la voie à un monde où le chômage serait éradiqué parce que la force de travail commencerait à ne plus être traitée comme une marchandise.

Ces perspectives sont inséparables d'une transformation du fonctionnement du sys-

▼
La profondeur de la crise actuelle peut être lue comme une exigence de changements encore plus radicaux que ceux qui avaient relancé l'essor des « trente glorieuses »
 ▲

tème financier. Leur réalisation nécessitera en effet la réalisation d'investissements considérables. Où trouver les financements nécessaires ? Certainement pas sur les marchés financiers, si l'on veut que ces investissements obéissent à d'autres critères que la rentabilité du capital. En revanche, la création de monnaie, telle que la pratiquent les banques, peut être un moyen de s'émanciper de ces critères, à condition que les décisions en matière de crédit ne restent pas confisquées par quelques hauts fonctionnaires et dirigeants de banques, mais qu'elles deviennent l'affaire de tous les citoyens. Les institutions qui permettraient l'exercice d'une démocratie dans le domaine financier peuvent être définies



Carrières hâchées, vie brisées

assez précisément : renforcement de l'intervention des salariés dans la gestion des entreprises, mobilisation des moyens d'intervention économique des régions pour pousser les banques à financer les projets porteurs d'un développement de l'emploi et d'une élévation du potentiel économique des territoires, pôles financiers publics nationaux, redéfinition du statut et des objectifs de la BCE afin qu'elle favorise

sélectivement les investissements (publics ou privés) favorables à l'emploi et à la formation, tout en dissuadant les banques d'alimenter l'inflation des opérations financières, remplacement du dollar comme clef de voûte du système monétaire international par une monnaie commune mondiale développée à partir des droits de tirage spéciaux du FMI.

Si importantes soient ces dispositions institutionnelles, il faut toutefois souligner que c'est avant tout dans les luttes sociales et dans les mobilisations populaires que peuvent se construire les rapports de forces capables de faire reculer la domination des marchés financiers et d'ouvrir la possibilité d'une issue positive à la crise. ●

Crise environnementale et autre modèle de développement

→ par Jean Gadrey, professeur d'économie, Université Lille I

Le capitalisme financier a exacerbé les dommages infligés à l'environnement et a renforcé les tensions économiques, financières et sociales. L'alternative c'est de produire et de consommer autrement, plus sobrement, pour aussi créer des emplois.

Le rôle des questions sociales dans la crise actuelle est souvent sous-estimé alors qu'il est central, mais le rôle de la crise écologique est encore plus rarement évoqué, ce qui est une erreur. Certes, la crise écologique a sa propre temporalité et elle est en partie indépendante des crises économiques et financières liées. Mais en partie seulement. La jonction entre ces crises a eu lieu pour la première fois, de deux façons : 1) le capitalisme financier et boursier a exacerbé les dommages infligés à l'environnement ; 2) À leur tour, les dommages écologiques ont renforcé les tensions économiques, financières et sociales depuis 2003.

Les raisons pour lesquelles le capitalisme financier mondial aggrave la crise écologique sont évidentes. La pression au profit maximal des institutions financières a conduit les grandes entreprises à jouer la carte du productivisme et du dumping tous azimuts : fiscal, social, mais aussi environnemental.

La surexploitation des ressources naturelles des pays à faibles normes écologiques, forme de colonialisme économique, s'est accélérée (elle existait évidemment depuis des siècles), tout comme ont

explosé les transports routiers, aériens et maritimes à longue distance.

Comment la crise écologique a-t-elle, à l'inverse, renforcé la crise sociale, économique et financière ?

On oublie que la période 2003-2008 a aussi été marquée par l'envolée du cours du pétrole et, à partir de 2006, de nombreuses matières premières et de produits agricoles. Cela a provoqué en 2007 et surtout au printemps 2008 de graves pénuries alimentaires dans le monde. Il est vrai que la spéculation financière, à nouveau, porte une lourde responsabilité dans cette envolée des cours. Mais cela s'est produit aussi sur une vague de fond de raréfaction de ressources naturelles (la rareté créant l'avidité spéculative), de

diminution des terres arables dédiées à l'alimentation, d'érosion des sols sous l'effet du productivisme, de désertification et de réduction des ressources en eau dans de nombreux pays, et de début de réchauffement climatique renforçant tout cela dans plusieurs régions du monde.

De 2003 à 2008, les difficultés financières des ménages pauvres et endettés se sont accrues en lien avec ces phénomènes. Cela a amplifié la crise des *subprimes* aux États-Unis et la pauvreté dans

le monde. Il devenait de plus en plus cher de se nourrir, de rouler en voiture et de se chauffer. Depuis le début 2009, une nouvelle explosion du prix des matières premières s'est produite, battant les records de 2008, et elle n'est pas terminée.



Une catastrophe pas naturelle

On assiste en fait à la première crise socio-écologique du capitalisme financier et boursier. Comment faire pour que d'autres, plus graves, ne surviennent pas, où cette fois les facteurs écologiques seraient plus décisifs encore ?

Il faut pour cela non seulement reprendre en main la finance folle, ce qui est nécessaire, mais il faut aller plus loin : abjurer le culte de la croissance quantitative pour construire démocratiquement un sentier de prospérité ▶▶

Il faut construire
démocratiquement un sentier
de prospérité économique
et sociale et de plein-emploi
fondé sur le « mieux durable »
et non pas sur le « plus
insoutenable »

► économique et sociale et de plein-emploi fondé sur le « mieux durable » et non pas sur le « plus insoutenable ».

Sortir du productivisme

On peut créer des emplois, sans croissance des quantités produites, par la croissance de la qualité (de vie, des produits) et de la durabilité (des produits, processus, modes de vie). Il faut pour cela se donner pour objectif de produire et consommer autrement et plus sobrement d'autres choses (des kWh « propres », des aliments bio, des m² à zéro émission, des produits à longue durée de vie et recyclables...), ce qui exige en général

plus de travail et plus de valeur ajoutée par unité produite que dans les solutions productivistes. Une telle réorientation vers la durabilité, par substitution des productions et consommations « propres » aux solutions « sales », serait très favorable à l'emploi dans de nombreux secteurs. La soutenabilité écologique et sociale n'est pas l'ennemie de l'emploi, contrairement au productivisme. Mais, comme les prix des produits et services durables sont et seront relativement plus élevés, l'accès universel à des modes de vie durables, condition clé de succès et d'acceptation, suppose de s'en prendre énergiquement aux inégalités. On retrouve notre

point de départ : la crise actuelle s'enracine dans des inégalités insupportables. Il faut les réduire fortement, pour la santé économique et sociale, pour revenir à des dettes publiques supportables, pour la protection sociale, et... pour surmonter la crise environnementale. C'est de cette façon que l'on dégagera les quelques dizaines de milliards d'euros annuels nécessaires à une bifurcation. Dans un pays où le montant total des niches fiscales atteint 7 % du PIB et où les recettes fiscales de l'État sont passées en dix ans de 18,3 % à 14,1 % du PIB, ce n'est pas un problème économique, c'est « juste » un problème politique... ●

Euro : le ver était dans le fruit → par Michel Husson, chercheur IRES

La zone euro, espace économique, créé sans budget commun, a tenu cahin-caha grâce à la monnaie unique qui a permis à plusieurs pays d'enregistrer des déficits commerciaux très importants sans voir leur monnaie menacée. La crise fait éclater cette construction bancaire.

Vouloir construire un espace économique avec une monnaie unique, mais sans budget, n'était pas un projet cohérent. Pour reprendre l'expression imagée de Patrick Artus, une union monétaire tronquée devient une « centrifugeuse, une machine à fabriquer de l'hétérogénéité et de la divergence » (1). L'un des principaux effets passe par la divergence des taux d'inflation qui n'ont pas de raison de s'aligner d'un pays à l'autre : dès lors les taux d'intérêts réels divergent eux aussi, puisqu'ils se calculent par différence entre un taux d'intérêt à peu près commun et un taux d'inflation différent. Même si les coûts salariaux sont « tenus » en termes réels, les prix d'un pays augmentent en fonction de son inflation propre, modifiant sa compétitivité à l'intérieur de la zone euro. Les pays connaissant une inflation supérieure à la moyenne perdent en compétitivité, sont incités à fonder leur croissance sur le surendettement et sur leur spécialisation, en sens inverse d'une homogénéisation des structures productives.

Rétrospectivement, le choix de l'euro n'avait d'ailleurs pas de justification évidente puisqu'il aurait suffi d'instituer une monnaie commune : un euro convertible pour les relations de la zone avec le reste du monde, et des monnaies réajustables à l'intérieur, comme le proposait Jacques Sapir. La seule raison qui puisse expliquer que l'on ait ainsi mis la charrue avant les bœufs est que l'euro était conçu comme un instrument de discipline budgétaire et surtout salariale. Le recours à la dévaluation étant impossible, le salaire devenait la seule variable d'ajustement. Pourtant, le système a fonctionné tant bien



© Flickr/Rhansenne

C'est le fruit qu'il faut changer

que mal jusqu'à cette deuxième phase de la crise, grâce à la conjonction de plusieurs facteurs. Le premier est que certains pays (notamment l'Espagne et l'Italie) ont pris « de l'avance », et se sont constitués une réserve de compétitivité en laissant filer leur monnaie avant qu'elle soit figée pour l'éternité au sein de l'euro. Puis le relais a été pris par une croissance par endettement qui profitait d'une « variable de fuite » offerte par l'euro : avec une monnaie unique, un pays donné se libère de la contrainte extérieure. Il peut en effet enregistrer un déficit commercial important sans que, et pour cause, sa monnaie soit menacée. C'est typiquement la voie choisie par l'Espagne avec un déficit commercial de même ampleur que celui des États-Unis.

La trajectoire de l'Allemagne depuis la réunification a conduit dans un premier temps à un affaiblissement de ses excédents commerciaux, puisque son appareil productif était réorienté vers un marché intérieur élargi et soutenu par d'importants transferts de res-

sources publiques (ce que l'Allemagne n'accepte de faire aujourd'hui pour le Grèce que sous la menace d'une crise incontrôlable). Pour cette raison et en fonction aussi de la politique des États-Unis, l'euro, conçu comme devant être une monnaie forte, s'est en réalité mis à baisser dès sa constitution, ce qui a dopé l'ensemble des exportations de la zone euro vers le reste du monde. Enfin, les délocalisations intra-européennes ont eu au moins l'avantage de faciliter l'intégration des nouveaux États membres, mais sur la base de leurs avantages comparatifs.

Deux groupes de pays

Ces expédients ne pouvaient que s'épuiser, et les choses ont commencé à se détraquer avec la politique allemande de déflation salariale qui l'a conduite à accroître ses parts de marché, en majeure partie à l'intérieur de la zone euro. Même si la zone euro était globalement en équilibre, l'écart s'est ainsi creusé entre les excédents allemands et les

déficits de la majorité des autres pays. Les taux de croissance des pays de la zone euro ne se sont pas rapprochés : ils ont au contraire eu tendance à diverger, et cela dès la mise en place de l'euro.

Cette configuration n'était pas soutenable. La crise a brutalement accéléré les processus de fragmentation et la spéculation financière a fait apparaître au grand jour les tensions inhérentes à l'Europe néolibérale. La crise a approfondi la polarisation de la zone euro en deux groupes de pays. D'un côté, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche bénéficiaient d'importants excédents commerciaux et leurs déficits publics restaient modérés. De l'autre, on trouvait déjà les fameux « PIGS » (Portugal Italie Grèce Espagne) dans une situation inverse : forts déficits commerciaux et déficits publics déjà au-dessus de la moyenne. Avec la crise, les déficits publics se sont creusés partout mais beaucoup moins dans le premier groupe de pays qui conservent des excédents commerciaux. Dans tous les autres pays, la situation se dégrade avec l'explosion des déficits publics, et un déséquilibre croissant de la balance commerciale. L'endettement public prenant le relais de l'endettement privé, la crise financière rebondit sur ce terrain. De ce point de vue, le plan de sauvetage de l'euro est en réalité le deuxième plan de sauvetage des banques européennes qui détiennent une bonne partie de la dette grecque et de celle des autres pays menacés. Les attaques spéculatives sont utilisées comme argument en faveur d'un

passage rapide à des plans d'austérité drastiques. C'est un non-sens qui ne peut déboucher que sur une nouvelle récession, y compris en Allemagne où les exportations vers les pays émergents

ne pourront compenser les pertes sur les marchés européens.

Au fond, les gouvernements européens n'ont qu'un seul objectif : revenir aussi vite que possible au *business as usual*. Mais cet objectif est hors d'atteinte, précisément parce que tout ce qui a permis de gérer les contradictions d'une intégration monétaire bancaire a été rendu inutilisable par la crise. Sans inflexion radicale, ces orientations mènent au chaos (reprises fragiles et partielles) voire à l'éclatement de la zone euro.

La seule alternative est de refonder totalement la construction européenne. ●

(1) Patrick Artus et Marie-Paule Virard, *Pourquoi il faut partager les revenus*, La découverte, 2010.

Europe : crise fatale ou salutaire ?

→ par Thomas Coutrot, membre du Conseil scientifique d'Attac

La ligne de pente de la crise en Europe c'est l'éclatement de la zone Euro. À moins que les mouvements sociaux imposent l'alternative qui est la construction d'une fiscalité et d'un budget européen abondé par trois taxes (transactions financières, carbone, sociétés).

La preuve en est aujourd'hui faite aux yeux de tous ceux qui ont des yeux pour voir : l'Acte unique européen et l'euro étaient des machines à saper les compromis sociaux nationaux. En ouvrant l'Union au grand large des mouvements de marchandises et de capitaux, en construisant une monnaie sans État et sans budget, les néolibéraux (et plus exactement l'ordolibéralisme

allemand si bien analysé par Foucault dans *Naissance de la biopolitique*) préparaient la crise actuelle. L'Europe pourrait bien émerger de cette crise réduite à une mosaïque d'États souverains mais ruinés,

en lutte féroce les uns contre les autres pour attirer les capitaux flottants et survivre dans la concurrence mondiale. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les bourgeoisies européennes aient inlassablement cherché à annuler les concessions faites dans l'immédiat après-guerre, comme celles du programme du Conseil National de la Résistance, tout comme la bourgeoisie états-unienne a toujours cherché à saper le legs du New Deal. Moins compréhensible est la complaisance des sociaux-démocrates – de Delors

à Strauss-Kahn. Ils ont cru que construire l'Europe, n'importe quelle Europe, était par essence progressiste, et que l'Union politique naîtrait du Grand Marché. Ils se félicitent aujourd'hui que l'Union européenne, en effet unie mais dans l'absurdité, se jette dans les bras du FMI pour s'infliger une cure d'austérité draconienne. Cure dont on croyait

naïvement que tout le monde avait compris (en lisant par exemple Stiglitz) le caractère désastreux pour l'ensemble de la société, à l'exception des rentiers et créanciers des États.

Nous voilà en effet partis pour une déflation compétitive généralisée, avec baisse cumulative des salaires, des budgets sociaux et de l'emploi, pour dégager les centaines de milliards d'euros nécessaires au paiement des intérêts des dettes publiques en Europe. Il était totalement illusoire de penser que les pays européens pourraient tous se glisser au même rythme dans le carcan de l'euro : il est tout aussi illusoire de croire qu'ils se laisseront tous saigner avec la même résignation. Nul ne sait ▶▶

▼
Il est illusoire de croire que les pays européens se laisseront tous saigner avec la même résignation
▲

▼
La seule alternative est de refonder totalement la construction européenne
▲

L'euro sur la sellette



© Spectral-Design/Fotolia.fr

► quel pays sera le premier à dénoncer sa dette et à sortir de l'euro, mais il est probable que de virulentes réactions populaires quelque part – ou un autre choc imprévisible – feront éclater la zone euro. D'autant que la compétition politique au sein de chaque pays européen fera la part belle aux populismes de droite plus ou moins extrême, qui souffleront sur les braises du nationalisme et de la xénophobie.

Une alternative européenne

À moins que... À moins que les mouvements sociaux dans plusieurs pays clés proposent ensemble une alternative concrète pour faire de cette crise une opportunité. Il ne s'agit pas de sauter sur sa chaise comme un cabri en criant « un gouvernement économique européen ». Si c'est pour imposer l'austérité généralisée, mieux vaut pas de gouvernement économique européen du tout. Mais avancer vers la construction d'une fiscalité et d'un budget européen conséquents, seuls de nature à fonder les bases d'une solidarité effective au sein de l'UE, est décisif. Une taxe sur les transactions financières, une taxe sur les bénéfices des sociétés et une taxe carbone européenne pourraient alimenter un budget européen d'environ 5 % du PIB conti-

mental (soit cinq fois plus que l'actuel). La réforme de la BCE pour qu'elle puisse financer les déficits publics à très bas taux d'intérêt, l'émission d'obligations européennes pour financer des projets d'investissements vers la transition écologique, sont deux autres ruptures nécessaires pour résoudre les problèmes des déficits publics et du chômage. La mise sous contrôle social des institutions financières présentant un risque systémique (« trop grosses pour faire faillite ») est égale-

ment indispensable : la stabilité financière est un bien commun qui ne peut être laissé à l'arbitraire des marchés financiers. Enfin il faut poser la question du libre-échange et travailler avec les pays du Sud à des politiques coopératives de relocalisation des activités. Ce n'est que par un bond en avant dans la construction de solidarités économiques et politiques que l'Union européenne pourra éviter la désagrégation, se refonder et retrouver une légitimité populaire. Cela suppose évidemment une rupture avec les traités existants, qui interdisent la plupart de ces mesures. Il est temps de poser la question d'un processus constituant européen, à l'initiative des mouvements sociaux.

Est-ce à dire que rien n'est possible en dehors d'une refondation à 27 ? Il faudrait être naïf pour le croire. Des ruptures nationales auront lieu, certainement pas simultanément dans tous les pays européens. Le ou les pays qui prendront l'initiative devront assumer seul(s) ces ruptures dans un premier temps. Mais qu'ils le fassent en se tournant vers les autres peuples européens pour construire ensemble une Union solidaire, ou en se repliant sur des frontières nationales sacralisées, sera déterminant pour la dynamique politique engagée. ●

Taxer les transactions financières



Aux origines du déclenchement de la crise : les subprimes

→ par Gérard Grosse, institut de recherches de la FSU

C'est la crise immobilière aux États-Unis qui est à l'origine de la crise financière. Mais c'est le mécanisme de la « titrisation » qui l'a démultiplié, amplifié et l'a transformé en crise structurelle.

Le déclenchement de la dimension financière de la crise actuelle intervient durant l'été 2007, aux États-Unis, dans un segment limité et particulier du crédit, les *subprimes*, crédit hypothécaire accordé par des établissements spécialisés, non régulés, à des ménages modestes, sans considération de leur capacité à rembourser⁽¹⁾. Le prêt est donc garanti par la valeur du bien immobilier. Si l'emprunteur ne peut faire face à ses remboursements, l'organisme prêteur se « paye » en saisissant et revendant le bien immobilier. Faire de chaque américain un propriétaire était un des objec-

tifs de l'administration Bush, facilité par l'absence de contrôle sur les organismes proposant ces crédits et par l'abondance de liquidités⁽²⁾ injectées depuis des années (depuis 2001 et l'éclatement de la « bulle internet » [voir page suivante] par la banque centrale américaine (*Fed*)). Le volume des crédits hypothécaires augmente donc rapidement et en particulier les subprimes, dont le montant passe de moins de

50 milliards de dollars en 1997 à près de 200 milliards au début des années 2000 et 700 milliards en 2006, soit un quart du total du marché hypothécaire. Le système fonctionne tant que les prix de l'immobilier grimpent. Les particuliers peuvent ainsi garantir leur emprunt, voire réemprunter, et les organismes prêteurs peuvent se rembourser en cas de défaut de paiement. Il en va tout autrement quand les prix de l'immobilier se retournent. Ce qui advient en 2007. En effet, à partir de 2005, la *Fed*, afin de freiner l'inflation, augmente les taux d'intérêts qu'elle exige des banques quand elle leur prête de la monnaie. Le crédit est plus cher, il y a moins de demande pour l'immobilier. En même temps, les défauts de paiement commencent à se

Une bulle financière a accompagné la bulle immobilière



Ménages ruinés, maisons vendues, crédit paralysé



Les risques du chacun pour soi

multiplier, conduisant les banques à revendre ces biens immobiliers. Des achats moins nombreux et des ventes plus importantes : les prix de l'immobilier se retournent et se mettent à baisser à partir de l'été 2007. La contrepartie de la créance apparaît pour ce qu'elle est : largement factice. Les ménages ne peuvent plus payer les traites, les organismes de crédit saisissent les maisons et cherchent à les vendre, ce qui accélère la chute des prix. Aux États-Unis les prix de l'immobilier s'effondrent. Et les saisies immobilières s'accroissent (leur nombre a été multiplié par quatre entre 2004 et 2008).

Les défauts de remboursement de prêts immobiliers sont loin d'être terminés aux États-Unis. Actuellement, on estime qu'environ 15 % des emprunteurs n'arrivent pas à rembourser et dans plus de 20 % des cas, la valeur du logement est en dessous du montant emprunté. Nombre de familles préféreraient ainsi abandonner le bien (« *walk away* »). À la banque de se débrouiller pour récupérer, peut-être, une partie de ce qui lui est dû.

La titrisation

La crise immobilière est devenue crise financière par le biais du mécanisme de la « titrisation », technique consistant à transformer une créance, résultat d'un contrat entre un agent et un organisme prêteur, en titre négociable sur les marchés financiers. Les organismes financiers qui ont pris des risques en prêtant à des ménages désargentés peuvent, grâce à des innovations financières toujours plus complexes, se débarrasser de ces « crédits pourris » en les mettant avec d'autres crédits de meilleure qualité dans un même panier, et en revendant ce panier à d'autres acteurs financiers. Les banques se sont précipitées sur ces titres, dont l'origine est ainsi dissimulée – car si les risques étaient élevés, le rendement attendu aussi.

Une bulle financière a ainsi accompagné la bulle immobilière, alimentée comme on l'a vu par les liquidités injectées par la Fed pour faciliter le crédit, l'activité et la croissance. Cette bulle éclate dans la deuxième moitié de 2007. En effet, les défauts de paiement des *subprimes* se multiplient, les banques qui se

sont engagées sur ces titres hypothécaires doivent affronter des pertes considérables... qu'elles ne sont d'ailleurs pas toujours capables de chiffrer vu la complexité des circuits, des techniques et des outils. Les pertes concernent d'abord les banques américaines, en particulier les banques d'affaires, peu réglementées et qui financent leur activité grâce à l'emprunt. Mais depuis leur libéralisation, tous les marchés financiers sont interconnectés et tous les acteurs sont interdépendants.

L'extension géographique, en particulier aux banques européennes, et la généralisation à l'ensemble des crédits en sont aussi la conséquence. En effet, tous les types de crédits (automobiles, à la consommation, etc.) avaient été titrisés et sont désormais touchés. De même, tous les acteurs financiers qui ont placé

leurs ressources – souvent celles des épargnants – sur les marchés du crédit titrisé (banques, assureurs, organismes de placement collectif type « fonds de pension » ou fonds commun de placement) sont atteints, plus ou moins selon leur degré d'engagement. La crise est alimentée par le sentiment de défiance qui perdure sur les marchés interbancaires. Plus personne ne sait trop précisément quelle est l'exposition des banques aux valeurs titrisées qui elles-mêmes ont bien du mal à être cotées ! Dans ces conditions, les banques rechignent à consentir des prêts à leurs clients et à se prêter de l'argent entre elles, inquiètes à l'idée de ne pouvoir récupérer leurs fonds. Cette paralysie du marché monétaire grippe tout le système financier, qui se trouve face à une crise de liquidités, à une « panne du crédit » (*credit crunch*). ●

(1) Dans le modèle traditionnel, l'organisme financier accorde le prêt hypothécaire que l'acheteur lui rembourse ensuite. Dans le modèle subprime, la chaîne est plus complexe : l'organisme financier vend des titres hypothécaires sur le marché, puis accorde un prêt hypothécaire à un ménage. L'acheteur rembourse ensuite l'organisme qui peut ainsi rembourser les détenteurs de titres.
(2) Les liquidités des banques sont constituées par les ressources en « monnaie banque centrale » qu'elles détiennent.

BULLE SPÉCULATIVE

Une « bulle » spéculative correspond à une forte hausse, « anormale », des prix d'une catégorie d'actifs. Le « mécanisme » est connu depuis longtemps : le marché des tulipes au XVII^e siècle sert de référence. Aujourd'hui, les bulles spéculatives peuvent concerner différents types d'actifs : les actions, l'immobilier, le pétrole ou les matières premières, les devises, etc. La hausse est dite « anormale » parce qu'elle ne peut s'expliquer par des causes objectives.

La spéculation consiste par exemple à acheter aujourd'hui un actif dans l'espoir de le vendre plus cher demain (on peut aussi spéculer à la baisse). Elle acquiert de l'ampleur quand l'actif s'échange sur un marché à terme (*futures* en anglais). Aujourd'hui, ces marchés dits de « produits dérivés » sont énormément développés. Les spéculateurs n'utilisent plus leurs fonds propres pour acheter, ils empruntent, ce qui accroît considérablement le rendement de leur placement (effet de levier). Une bulle spéculative se termine inévitablement par un krach, c'est-à-dire par un effondrement brutal des prix. L'économiste britannique Keynes a expliqué le mécanisme des bulles par le comportement moutonnier des acteurs qui interviennent sur le marché. En effet, si le prix d'un bien dépend principalement de ses coûts, celui d'un titre dépend essentiellement des anticipations sur le futur, le marché des titres est un « commerce de promesses ». Si tous les agents anticipent une hausse, alors ils vont tous acheter, et le cours de l'action monte. Ce sont des « prophéties auto-réalisatrices » : il suffit que tous croient que le cours va monter pour qu'il monte effectivement. C'est ainsi que la valeur de l'action peut décoller de sa valeur réelle.

Quand la spéculation devient de plus en plus folle, il suffit alors d'un événement, dont la nature peut être très diverse, pour que les anticipations, c'est-à-dire les croyances, se renversent d'un seul coup. C'est pourquoi la bulle éclate brutalement avec un effondrement des prix.

Avant la bulle immobilière actuelle, la spéculation s'était portée à la fin des années 90 sur les valeurs technologiques liées à l'internet. La Bourse américaine du Nasdaq, qui accueille les entreprises high-tech, avait progressé de 150 % dans les dix-huit mois qui ont précédé mars 2000. En quelques semaines, elle a perdu trois quarts de sa valeur.

CONGRÈS D'ÉTUDES : UN AUTRE HORIZON POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour une véritable rupture avec la politique gouvernementale

→ par Stéphane Tassel

Stéphane Tassel, dans son introduction du congrès d'études, met à nu la logique gouvernementale et propose un ambitieux et nécessaire projet de rupture.



Quelles alternatives pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche ? Sans être conclusif, ce congrès doit constituer le socle d'une réflexion globale et donner lieu à un projet crédible structuré autour de quelques idées forces :

- un lien enseignement-recherche renforcé, comme terreau de réussite sociale citoyenne des étudiants ;
- un maillage territorial assurant proximité, coopération, collégialité et démocratie universitaire ;
- des carrières revalorisées et épanouissantes pour tous les collègues.

C'est un projet de rupture, apte à être mis en œuvre en tenant compte de toutes les articulations avec l'école dans son ensemble, avec la société.

Partout, en Europe, les développements de la crise nourrissent la violence des coups portés aux populations, aux solidarités, au service public, aux systèmes de retraite solidaire et intergénérationnelle. S'appuyer sur nos solidarités, les revivifier, se révèle plus que jamais nécessaire.

C'est fort de ce constat que nous devons mener en même temps :

- la bataille des idées, préalable sans lequel notre projet serait voué à l'échec ;
- les luttes contre des attaques incessantes du gouvernement ;
- la construction de notre projet.

UN INQUIÉTANT DÉFICIT DE DÉMOCRATIE

Depuis trois ans, le gouvernement s'acharne à imposer la loi « LRU » et l'accession des universités à une autonomie dévoyée. En réalité, jamais les universités n'auront été si peu autonomes. L'abrogation de la loi LRU, sa substitution par un tout autre cadre législatif doit être au centre de ce congrès d'études. Le recours à la mise en concurrence met à mal les coopérations, la collégialité et la démocratie. Outre la possibilité ouverte de capter les ressources privées par le biais de fondations, de renforcer

le détournement des ressources publiques, la publication du décret financier préfigurait la recomposition profonde du tissu universitaire. En bloquant les coopérations entre établissements, il a enclenché un processus de fusion d'établissements, de remembrement des formations et des laboratoires catalysé par le plan campus et le grand emprunt. À quel moment un débat démocratique contradictoire sur telle ou telle priorité a-t-il eu lieu ?

La sélectivité et l'opacité de ce processus assombrissent l'avenir des universités de proximité. À l'opposé de l'incitation financière comme outil de pilotage autoritaire orchestré par l'ANR, quels doivent être les mécanismes et les instances démocratiques permettant de garantir un

maillage territorial équilibré alliant proximité et qualité du service public ?

Au cœur de la fronde universitaire, les modifications des conditions d'exercice des missions des enseignants-chercheurs se surajoutent aux dégradations des conditions de recrutement. Si aujourd'hui la modulation à la hausse n'est pas généralisée, et que demeure la gestion nationale des carrières par le CNU, c'est le résultat de nos mobilisations. Que devons-nous proposer concernant le triptyque recrutement, exercice des missions et évaluation ? Comment sortir des effets du localisme ? Comment donner du sens à des regroupements d'emplois ? Comment retrouver les fondements de la collégialité et de la démocratie dans l'université ?

QUATRE GRANDS AXES POUR LE SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Après les décisions de gel des dépenses publiques et de poursuite massive des suppressions d'emplois dans la fonction publique, ce ne sont pas les dotations en capital liées au grand emprunt qui changeront la donne.

Sur l'autel budgétaire, le gouvernement sacrifie la formation des enseignants, cherche à mettre en extinction les IUFM et bouleverse l'ensemble des masters et la recherche en général. Dans le cadre de notre lutte contre le projet de mastérisation, nous avons déposé un premier recours auprès du Conseil d'État sur la circulaire relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

Depuis 2003, par les vagues successives d'habilitations, les rationalisations, les mutualisations, les évaluations opaques de l'AERES, les formations ne sont pas épargnées. Depuis une vingtaine d'années, le public étudiant des universités s'est à la fois élargi et diversifié. À rebours du mouvement actuel, sous la pression du gouvernement, les formations universitaires opèrent un repli sans précédent. **Unifier le service public, ce n'est pas l'uniformiser.** Comment opérer le rapprochement nécessaire entre universités et grandes écoles ? Quelles articulations entre formations technologiques et formation générale ? Comment garantir la richesse du lien enseignement-recherche ? Comment faire réussir nos étudiants ?

Nous avons défini quatre grands axes pour le service public d'enseignement et de recherche :

Allier les réponses aux besoins de la société et **les garanties des libertés scientifiques et pédagogiques.**

Retrouver les fondements de la collégialité et la démocratie dans les établissements.

Réengager la responsabilité des pouvoirs publics.

Développer les coopérations et les synergies dans l'ensemble de la recherche publique et de l'enseignement post-baccalauréat.

Pour ce travail considérable, nous nous donnons une année. C'est peu au regard de l'ambition qui est la nôtre. Il est question ici d'une réelle rupture qu'il nous revient de rendre accessible.

Ensemble, pour tous, nous avons la capacité d'imposer un changement profond de l'enseignement supérieur ! ●

Comment retrouver les fondements de la collégialité et de la démocratie dans l'université ?

Les formations soumises aux politiques gouvernementales...

→ par Claudine Kahane, Bernard Roux, Marc Neveu, élus SNESUP au CNESER

Logique de marchés, montée de l'apprentissage, restrictions de la poursuite d'études, à côté de dispositifs et d'indicateurs pour la réussite en Licence... voici quelques tendances relevées lors de ces habilitations.

Après présentation de la plupart des formations de la vague D, voici quelques premières observations d'élu(e)s du CNESER sans valeur de synthèse générale. Notons au passage le choix du ministère d'une séance spécifique « formations des métiers de l'enseignement » les 22 et 23 juin.

Les établissements sont pratiquement tous (sauf l'Outre-mer) engagés dans les constructions des PRES. Cela ne se traduit pas par une modification sensible du nombre des cohabilitations. Les colla-

borations librement engagées antérieurement – souvent à partir de la recherche – ne sont pas remises en cause bien que plusieurs présidents aient indiqué des difficultés voire des abandons liés au cadre très rigide et complexe des PRES parisiens. Les principes de cohérence et de lisibilité de l'offre de formation sont mis en avant, principalement selon deux axes :

- **normalisation des dénominations** (domaines, mentions) notamment pour les licences généralistes : cela évite l'exotisme constaté lors des premières habilitations LMD, mais fait bien ressortir les effets de mode et d'opportunisme : « environnement », « durable », « ingénierie », « logistique », « qualité »... ;
- **moins de mentions et plus de spécialités au niveau M** : le phénomène

(dénommé parfois « arborisation ») intervient après la mutualisation en M1. Le nombre de diplômes semble globalement stable.

En particulier au niveau du master, la logique de marché se révèle très prégnante dans la construction de certaines demandes d'habilitation. La prise en compte réelle des évolutions disciplinaires, de l'adossement à la recherche peuvent être dépassées par l'appât constitué par une niche solvable. Cela peut produire à terme un affaiblissement

des libertés scientifiques ou de profondes recompositions des structures de recherche ou de formation.

Cette logique de marché est présente à un degré moindre en matière de licences professionnelles, bien que la cohérence territoriale excluant une concurrence destructrice soit requise.

Certains établissements réfléchissent à faire coexister deux grands types de licence : majoritairement des licences disciplinaires avec peu de spécialisation en L1 puis spécialisation relative en L3 pour s'adapter aux nouveaux publics accueillis, et de façon plus limitée, des bi-licences (doubles licences, pluridisciplinaires renforcées) imaginées sous forme de plusieurs parcours, plus exigeantes en travail. L'idée est de propo-

ser des modèles différents à expérimenter et à évaluer d'ici un an ou deux. Ces licences à accès limité sont pour l'instant peu habilitées (le transdisciplinaire passe plus difficilement l'évaluation de l'AERES) mais pourraient déboucher sur des masters traditionnels ou bien des bi-masters.

Tous les établissements présentent des Plans de Réussite en Licence s'accompagnant d'indicateurs, d'observatoires... Les solutions classiques sont : tutorat (parfois jugé décevant), enseignants et/ou étudiants référents. Plus rare, l'accompagnement spécifique pour les bacheliers technologiques ou professionnels bénéficiant de bourses régionales (ex. : Nord/Pas-de-Calais) et d'une année spéciale de remise à niveau (ex. : Valenciennes qui prend 25 % de tels bacs, avec une population de 56 % de boursiers).

Une tendance – à vérifier dans le futur – est la montée de l'apprentissage (L, LP et M), pouvant représenter 100 % des nouvelles formations voire la substitution à des formations existantes. Les justifications avancées sont :

- une meilleure insertion professionnelle immédiate, en édulcorant presque toujours le contexte de crise (ce qui ravit gouvernement et MEDEF) au détriment du potentiel nécessaire à toute reprise ;
- un confort financier accru, réel pour les étudiants mais surtout pour les établissements (apport des contrats de professionnalisation).

Les masters voient coexister les labels « R », « P » et « R-P ». Pour les formations aux métiers de l'enseignement, une première impression très partielle est une forte mutualisation au sein d'une mention avant des choix lors du dernier semestre. Pour les formations professionnelles, les données d'effectifs, de suivi et d'insertion sont importantes. Mais ce qui pose problème est le reproche récurrent fait à certains dossiers de licences de ne pas limiter drastiquement les poursuites d'études. Comme si – en oubliant la crise – de telles poursuites étaient un échec des formations et non le choix personnel des étudiants. ●

▼
L'appât constitué par une niche solvable peut produire à terme un affaiblissement des libertés scientifiques ou de profondes recompositions des structures de recherche ou de formation
▲



... le reproche fait à des dossiers de licence de ne pas limiter drastiquement les poursuites d'études (!)

© DR

UNE EXPÉRIENCE PROBANTE D'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS CHINOIS

Dialogue des cultures et prévenance au service de la réussite

→ par Dominique Maillard, vice-doyen chargé des relations internationales à la Faculté Administration et Échanges Internationaux (AEI) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

La Faculté d'AEI de l'université Paris 12 — devenue UPEC — accueille depuis 1998 des étudiants dans des cursus de niveaux M et L3 faisant suite à un double diplôme franco-chinois mis en place au niveau *Dazhuan* / L3⁽¹⁾.

Notre programme d'accueil d'étudiants chinois⁽²⁾ s'inscrit dans le dialogue entre les deux extrémités du continent eurasiatique, et sur une politique spécifique de suivi, d'encadrement pédagogique et culturel pour des étudiants issus de groupes déjà structurés en Chine. Nous gardons l'organisation de ces groupes une fois transplantés en France après l'inévitable étape des tests linguistiques et académiques (jury bipartite).

Nous organisons à la Faculté une célébration du Nouvel An chinois pour promouvoir le dialogue des cultures et permettre aux étudiants chinois de se sentir « en famille » parmi les *huaqiao* et les étudiants français sinisants⁽³⁾. Nous commémorons aussi le 11 novembre à Noyelles-sur-Mer (monument aux morts, nécropole chinoise...) en mémoire des travailleurs chinois de la Grande Guerre morts pour la France. Ces étudiants de la génération des « petits soleils » issus d'une « Chine trois fois muette » éprouvant bien des difficul-



tés à dialoguer avec son passé, peuvent ainsi exercer leur piété filiale et leur sens de la solidarité intergénérationnelle autour des tombes ségréguées du *Chinese Labor Corps* britannique de la Première Guerre mondiale. Peu connu des étudiants, cet épisode⁽⁴⁾ des travailleurs chinois de la France de la Première Guerre mondiale participe de l'internationalisation de la Chine au début du XX^e siècle, de la victoire alliée et de la reconstruction des territoires dévastés du Nord de la France. Il se situe à un moment nodal dans les relations entre un monde occidental en guerre et une Chine engagée dans un processus de modernisation porté par les « icono-

clastes » révolutionnaires cherchant en Occident un modèle de développement alternatif au néoconfucianisme tenu pour responsable des deux défaites chinoises dans les Guerres de l'opium et de son état « semi-féodal et semi-colonial », dont voulait la sortir le projet républicain chinois. L'implication des étudiants chinois avec leurs camarades sinisants français dans les cursus est un aspect essentiel de la qualité de l'accueil pour la réussite aux études⁽⁵⁾. ●

(1) Notre Licence AEI vient d'être évaluée comme la première de sa catégorie en Île-de-France.
 (2) La Chine continentale envoie chaque année le plus grand nombre d'étudiants à travers le monde : plus de 300 000, dont 15 000 en France.
 (3) Cf. la conception néo-confucéenne des trois cercles concentriques de la sinité du Pr Du Weiming, à laquelle adhèrent les autorités de Pékin, de Taipei, de Hongkong et de Singapour.
 (4) Dr Guoqi Xu, dans son ouvrage publié en 2009 par les éditions de Harvard.
 (5) Cette mobilité d'étudiants chinois vers la France va d'autant plus perdurer et participer au dialogue entre les peuples qu'elle ne sera pas subordonnée à une préoccupation mercantile.

Notre année à la Faculté d'AEI de l'UPEC (Paris 12)

Étudiante chinoise en FLE, je rêvais d'accomplir mes études en France et j'ai eu la chance d'arriver à la Faculté d'AEI à l'âge de 21 ans. J'ai été bien aidée par mes amis français de la faculté. → par Jin Zhang, étudiante chinoise à la Faculté d'AEI

LES ÉTUDES

Être étudiante chinoise, chef de classe, et m'intégrer à la société française était un grand défi, vu la barrière de langue. En plus des moments avec les étudiants français, il y a des cours et TD spéciaux pour éclairer nos questions. Notre évaluation régulière permet aux professeurs de traiter nos difficultés. Avec leur aide et les notes prêtées par les étudiants Français, nous nous intégrons à l'ambiance universitaire professionnelle de Paris 12. La consultation sur nos projets professionnels aide à trouver nos stages en France. En deuxième année, nous n'avons pas

encore la capacité des Français à reconnaître tous les mots, mais nous avons fait de

L'HÉBERGEMENT

C'est la plus grande difficulté à côté des études. En première année, bien que nous soyons venus un peu naïvement sans connaître la France, on a reçu par l'université une aide efficace et bénévole, un hébergement confortable et accessible. Puis en tant qu'étudiant indépendant, le moment arrive de chercher un logement par nous-mêmes. Le département « vie étudiante » nous aide à répondre à des annonces de location. La majorité d'entre nous a loué un appartement qui leur plaisait.

LE TEMPS APRÈS LES COURS

L'université organise des activités culturelles. C'est une chance d'être moins

dépaysés, de nous rapprocher des professeurs et étudiants français et d'échanger des expériences. En novembre 2009, on a fait une excursion à Noyelles-sur-Mer, pour rendre hommage aux ouvriers chinois morts sur cette terre lors de la Première Guerre mondiale. Cette journée a renforcé notre décision de contribuer à renforcer la relation franco-chinoise. Le premier Nouvel An chinois en France ne fut pas aussi silencieux que prévu. Nous nous sommes retrouvés ce jour-là dans une ambiance totalement familiale entre élèves chinois et professeurs et étudiants français intéressés. Je me suis sentie bien intégrée dans une autre grande famille en France, et je suis fière de cela.

Cette expérience unique va m'accompagner dans mes futures études et ma carrière professionnelle. ●



Tombes des ouvriers Chinois morts pour la France.

Entretien avec Angelin Preljocaj, danseur, chorégraphe

→ Propos recueillis par Anne Mesliand et Latifa Rochdi



La compagnie Preljocaj est la première à obtenir, en tant que troupe de danse contemporaine, le label de centre chorégraphique national. Son fondateur retrace son itinéraire.

En vingt ans il a créé près de 20 ballets. Un parcours sans faux pas.

Comment aimeriez-vous présenter à nos lecteurs ?

Je m'appelle Angelin Preljocaj. À l'origine, Je suis danseur et chorégraphe. J'étais un enfant assez physique, j'ai fait beaucoup de judo puis à ma pré-adolescence j'en suis venu à la danse classique. J'ai découvert la danse contemporaine avec une chorégraphe allemande Karin Waehner qui m'a initié. Elle travaillait avec Mary Wigman expressionniste allemande. Par la suite je suis parti aux États-Unis travailler avec Merce Cunningham ; puis je suis rentré en France travailler avec Dominique Bagouet, grand chorégraphe, décédé début 90. J'ai commencé mon travail de chorégraphe à proprement parler à 27 ans.



Preljocaj danse Siddhartha

personnes de l'université qui mènent des activités en danse. C'est une sorte d'échange, de possibilités que l'on offre à des compagnies universitaires de travailler dans nos studios de répétitions, mais aussi des travaux d'initiation photographique, des interventions du G.U.I.D. deux fois par an au cœur de l'université. Ça ne s'adresse pas uniquement à l'université mais cela touche aussi tous les étudiants. Des ateliers d'écritures portés par un enseignant avec des étudiants existent, puis nous publions les textes sur le blog du Pavillon Noir. Nous proposons aussi des ateliers de prises de vue-photos avec des croquis de répétitions, des personnes qui dessinent... Nous invitons des étudiants d'histoire de

l'art à des répétitions, à des conférences. C'est tout un projet de collaboration avec l'université.

Quel accueil a reçu votre dernière création, *Siddhartha*, à l'Opéra de Paris ? Que représente pour vous le personnage de *Bouddha* ?

Siddhartha Gautama est une sorte d'homme philosophe qui cherche la voie de la sagesse et de l'épanouissement, qui veut briser le cercle infernal des réincarnations. Il est en quête d'un état. En outre j'aimais beaucoup le livre d'Herman Hesse et je suis très fan de la littérature de cet écrivain. Je me suis lancé dans cette aventure qui est assez paradoxale parce qu'elle parle plutôt de la désincarnation, du détachement des choses du monde, hors le corps, très impliqué, lui, dans l'histoire du monde.

Comment votre compagnie prendra-t-elle part à « Marseille/Provence 2013 » ?

Je vois que sur le territoire d'Aix et de la région PACA le travail que l'on fait est un travail de défrichage. Par exemple, j'ai créé un groupe appelé G.U.I.D. (groupe urbain d'intervention dansée), composé de six danseurs aguerris à toutes les situations. Ils vont dans les lycées, poussent les tables de réfectoires et dansent, vont dans les villages... C'est une sorte de commando de la danse contemporaine, Nous sommes aussi intervenus dans les prisons, les hôpitaux pour montrer ce qu'est la danse contemporaine aujourd'hui.

Souvent les gens fantasment sur la danse contemporaine pensant que c'est rébarbatif alors que cela peut être direct, spontané, ludique.

Quel est le contenu du projet, « Unidanse », mené en collaboration avec l'Université de Provence, à l'intersection de l'art chorégraphique et des sciences humaines ?

C'est un projet qui est en route depuis trois ans avec des

Souvent les gens fantasment sur la danse contemporaine pensant que c'est rébarbatif, alors que cela peut être direct, spontané, ludique

La littérature tient une place importante dans vos créations, comment procédez-vous pour mettre en scène un écrivain ?

J'ai un projet lié à la figure de *l'Étranger* de Camus, j'ai beaucoup d'attirance pour ce travail car j'avais déjà fait un solo sur le *Funambule* de Jean Genet et j'aime bien la relation que peut entretenir la danse ou le mouvement avec le texte. J'ai découvert avec Genet des territoires absolument inconnus jusqu'à présent par moi-même et là je me régale à l'idée d'entamer un travail autour des textes de Camus.

J'ai par ailleurs travaillé avec Pascal Quignard, écrivain et scénariste. Il a écrit un texte pour mon spectacle intitulé *L'Anoure*. C'est une vraie collaboration entre texte et danse, les choses se créent conjointement.

Vous avez une renommée internationale et voyagez beaucoup, y a-t-il des pays qui ont influencé vos créations ?

En ce moment je travaille sur l'idée de transversalité avec dix danseurs du Bolchoï de Russie et dix danseurs de ma compagnie que j'ai choisis. Ils sont actuellement avec moi au Pavillon Noir à Aix pour deux mois. Ensuite j'irai travailler chez eux, à Moscou avec ma compagnie pendant deux mois. La première aura lieu en septembre au Théâtre du Bolchoï, ensuite on présentera le spectacle en France. Ce spectacle est vraiment le fruit d'une rencontre entre deux cultures, entre deux façons de danser car ces danseurs sont d'obédience classique alors que nous sommes plutôt de cellule de création contemporaine. C'est l'actuel projet qui me tient à cœur. ●

Échanges franco-québécois

→ par Stéphane Tassel

À l'invitation de nos amis québécois, en lutte depuis juin dernier, nous avons participé les 28 et 29 avril dernier au congrès fédéral de la fédération québécoise, réunissant pour cette occasion les représentants des différents syndicats de chacune des universités de la province de Québec.

Le SNESUP-FSU et la FQPPU entretiennent depuis longtemps des relations suivies. Les contre-réformes visant les universités québécoises, sous le coup du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire, et les universités françaises, en proie aux méfaits de la loi LRU, présentent des nombreuses similitudes.

Le parallélisme des formes est indéniable⁽¹⁾. Mais si nos luttes respectives portent sur des revendications fondamentales proches, notre autonomie intellectuelle, nos échanges ont permis, en marge de nos transferts d'expérience, de mettre en évidence des différences notables, tant dans nos structurations syndicales que dans nos modalités d'actions.

Fédération de syndicats d'établissements

(UQAM, Trois rivières, Sherbrook...), la FQPPU syndique plus de la moitié des professeurs de statut permanent directement liés aux accords passés. C'est dans ce cadre que les principaux

locaux aux périmètres extrêmement différents d'un établissement à l'autre.

Sans délaisser les nécessaires rapports de force pour s'opposer aux réformes d'inspiration « néoconservatrice », le recours accru à l'action en justice sur les questions corporatives renvoie à une pratique syndicale formaliste et légaliste éloignée de nos pratiques. La situation québécoise doit attirer notre attention sur la ligne de pente enclenchée par les réformes imposées par V. Péresse, notamment sur la recomposition des universités en pôles concurrentiels et ses conséquences sur l'autonomie réelle des universitaires. ●

▼
Les contre-réformes visant les universités québécoises et françaises présentent des nombreuses similitudes
 ▲

échanges au sein du conseil fédéral ont consisté à établir la comparaison des conditions d'exercice des trois missions (enseignement, recherche et tâches de gestion collectives) régis par des accords

(1) Cf. *Vers la fin de la collégialité et de la mission publique ?* Max Roy, *Le SNESUP* n° 583.

Échanges autour du Congrès du SAES (Sénégal)



Le SNESUP a répondu à l'invitation du Syndicat autonome des enseignants du supérieur (SAES) du Sénégal à participer à leur Xe congrès tenu les 14, 15 et 16 mai à Saly. → par Pierre Chantelot, membre du secteur international du SNESUP

Les années 1980 ont été marquées par le renforcement du syndicalisme autonome. Ainsi à partir du SUDES (Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal) qui regroupe tous les niveaux d'enseignement du primaire au supérieur, deux syndicats autonomes ont émergé : l'UDEN (Union démocratique des enseignants) qui regroupe enseignants et personnels du primaire au secondaire et le SAES pour l'enseignement supérieur.

Le X^e congrès du SAES avait pour objectif de débattre des solutions pour financer l'enseignement supérieur mais aussi du fonctionnement démocratique de l'université.

L'arrivée massive de néobacheliers, conjuguée à l'ouverture depuis 2007 de plusieurs écoles d'enseignement supérieur professionnel et de trois nouvelles universités, a conduit à des situations très tendues dans celles-ci : manifestations, grèves... La mise en place du LMD et le manque de moyens matériels et de recrutement planifié d'enseignants titulaires aboutissent à des « sureffectifs » dans de nombreuses disciplines. Face à cette situation, le SAES en vient à proposer une augmentation des droits d'inscription, le développement de relations avec le privé et il revendique le doublement des budgets universitaires.

Pour une gestion démocratique et transparente dans toutes les instances directionnelles, le SAES revendique l'élection

▼
Le SAES revendique l'élection des recteurs par les universitaires au lieu de leur nomination par le président de la République
 ▲

des recteurs par les universitaires au lieu de leur nomination par le président de la République et une limitation de tous les mandats électifs à l'université.

La nouvelle politique d'immigration française appliquée à l'ambassade de Dakar entrave la libre circulation des enseignants et chercheurs sénégalais. Le moindre voyage d'études ou stage en France se transforme en parcours ubuesque pour l'obtention du visa longue durée.

Alors que l'enseignement supérieur sénégalais est à l'aube de transformations radicales, et que nous connaissons en France la marchandisation forcée de ce secteur, l'échange de nos expériences prend tout son sens. ●



Congressistes du SAES réunis à Saly

© Pierre Chantelot



INTERVIEW DE **Günter Wallraff** Journaliste et écrivain

Après le succès de « *Tête de Turc* », qui dénonçait l'exploitation des travailleurs immigrés en Allemagne, Günter Wallraff applique une nouvelle fois sa méthode d'immersion totale et prolongée pour décrire le monde de la précarité dans son dernier ouvrage, récemment paru en français sous le titre « *Parmi les perdants du meilleur des mondes* » (éditions *La découverte*).

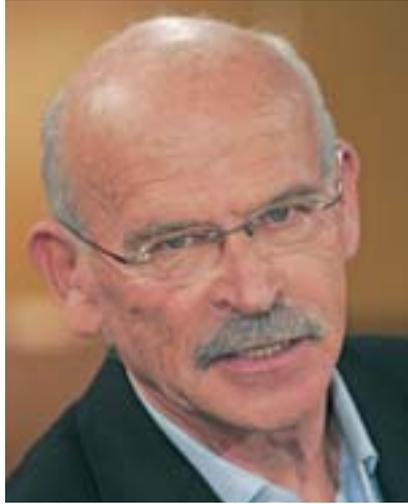
Vos premiers ouvrages étaient une dénonciation de l'industrie capitaliste. Dans les plus récents, vous traitez notamment du problème du racisme. Dans quelle mesure ces deux thématiques sont-elles liées à vos yeux ?

Notre société présente les caractéristiques d'une société de classes. J'ai moi-même vécu l'aliénation au travail, par exemple dans le travail à la chaîne, et j'ai décrit dès le début les manifestations de xénophobie et de racisme. C'était le cas déjà dans la série intitulée « *Les travailleurs immigrés ou le capitalisme ordinaire* », qui est parue dans le magazine « *Konkret* » avant que je la publie sous forme de livre. Cette société de classes est de plus en plus une société de castes, où les hommes n'évoluent plus qu'à l'intérieur de leur environnement social d'origine, où la pauvreté est donnée en héritage, et où il n'y a plus guère de chances d'échapper à cet environnement grâce à l'école, qui n'offre pas de perspective de promotion. Il existe une couche dominante qui réserve aux siens les chances de développement et qui se reproduit en circuit fermé – presque une société parallèle.

Le racisme est un registre du capitalisme, même si ce n'est pas un phénomène spécifique au capitalisme. Dans une société où l'on opprime les hommes parce que l'on refuse de les accepter, on a besoin de personnes que l'on puisse regarder de haut, soit pour se convaincre de sa prétendue supériorité, soit pour les rendre responsables de ses propres difficultés.

Dans quelle mesure votre histoire personnelle a-t-elle influencé le choix de vos sujets d'enquête ?

Je suis un enfant unique, un solitaire, un franc-tireur, et j'ai été très tôt réfractaire, pas seulement au service militaire, mais aussi au système professionnel. J'étais mauvais élève dans certaines matières. J'étais très bon en sport, en allemand et en activités artistiques, mais je réussissais moins bien dans les matières théoriques. La scolarité a été pour moi la pire période de mon existence. Mais ce manque, que l'on pourrait qualifier de déficit théorique, s'est finalement révélé être



© Jürg Buesch

▼
Quand je me mets
dans la peau des autres,
je deviens aussi un autre
▲

un avantage dans les années 68 et suivantes : je n'ai jamais couru le risque d'adhérer à un groupement dogmatique. J'ai beaucoup d'empathie, et je sais me mettre dans la peau des autres. Je suis fondamentalement du côté des vaincus. Les succès que j'ai pu remporter sur le tas – car il est souvent arrivé que mon travail aboutisse à des améliorations de la situation – ont été décisifs pour ma production. Mon travail m'a aussi permis de me situer socialement et de nouer de nouvelles amitiés. À l'origine, je viens de la poésie expérimentale, et je serais peut-être aujourd'hui un marginal si je n'avais pas approché de si près les causes de tant d'angoisses. Quand je suis dans un rôle, je suis plus authentique, plus créatif, plus imaginatif et plus combatif, et j'ai appris qu'en situation, les choses sont toujours différentes de ce qu'on avait imaginé : plus différenciées, plus complexes, moins graves ou plus graves, mais en tout cas autrement graves.

En quoi ces différents rôles vous ont-ils marqué personnellement ?

Ils m'ont en tout cas marqué positivement. Le rôle d'Ali [dans « *Tête de Turc* »] a été très

éprouvant physiquement. À l'époque, je courais le marathon : avec un temps de 2 h 50, je pouvais participer aux championnats allemands. Après ce rôle, mes bronches étaient tellement endommagées que je pouvais m'estimer heureux de pouvoir courir encore un quart d'heure. Mais au plan psychique, ce travail a contribué à me construire. J'ai conservé de cette époque des contacts étroits avec d'anciens collègues Turcs, qui sont aujourd'hui des amis. J'ai consacré 1,5 million de mes honoraires à la création d'une fondation où Allemands et immigrés travaillent et vivent ensemble, où on prépare les enfants au bac, et où on propose de la formation pour adultes. Mon rôle de Noir a aussi entraîné chez moi des transformations : après quelques semaines, je rêvais déjà dans ma nouvelle identité, j'étais devenu un autre. Cela me rappelle la phrase de Rimbaud : « *Je est un autre* ». Quand je me mets dans la peau des autres, je deviens aussi un autre. Je pense aussi à une autre citation de Rimbaud : « *L'Art est une bêtise, vive l'Humanité* ».

Pensez-vous que le terme de précarité caractérise la situation actuelle du monde du travail en Allemagne ?

En Allemagne, le fossé entre ceux qui ont encore un emploi stable et ceux qui doivent se satisfaire de jobs précaires s'est creusé de manière dramatique. La moitié des nouvelles offres d'emploi sont des contrats à durée limitée dans le bas de l'échelle des salaires, ce qui signifie qu'ils se situent en dessous du minimum vital. Les entreprises sont encouragées par l'État à détruire des emplois stables pour embaucher des intermittents, qui coûtent moins cher et sont plus faciles à licencier.

Cette situation a été créée par la législation du gouvernement de coalition rouge-vert [= sociaux-démocrates + écologistes]. Clément, le superministre social-démocrate de l'époque, est aujourd'hui l'une des personnalités les plus influentes de la branche du travail intérimaire. Il a fallu de longues critiques pour le pousser en dehors du SPD. ●

*Propos recueillis par Heike Romoth
et Jean-François Tournadre*

NOS LECTEURS RÉAGISSENT... NOS LECTEURS RÉAGISSENT... NOS LECTEURS RÉAGISSENT...

Les réactions de nos lecteurs au contenu du Mensuel, et notamment aux dossiers qui structurent nos numéros, constituent pour le collectif de rédaction de *LE SNESUP* une source de réflexion, de relance du débat dont nous souhaitons qu'il soit une ligne de force de notre démarche éditoriale. C'est pourquoi nous avons choisi de publier ici les retours, le plus souvent critiques, qui nous sont parvenus concernant

Dossier « Retraites » : une mise au point nécessaire

→ par Marcel Brissaud, responsable du secteur Retraités du SNESUP-FSU

J'estime inacceptable l'article signé par Bozio et Piketty qui prend totalement à contre-pied les positions syndicales. Un débat est indispensable. L'article est un résumé des 100 pages du rapport fait par ces auteurs pour le COR le 24 juin 2009 pour préparer un régime par points ou de comptes notionnels et démolir le Code des Pensions.

Les deux auteurs justifient leur démarche en insistant sur le fait que « *Notre système de retraite est illisible. Il faut le remplacer...* ». En oubliant qu'en bouleversant tout le système antérieur, la loi Fillon et des dizaines d'autres textes portent la responsabilité des difficultés actuelles. Par exemple, il nous fallu quatre ans d'interventions pour obtenir une fiche précisant la prise en compte des enfants ou pour que soit reconnue la loi de 1936, etc. Et à cela s'est ajoutée la réduction des personnels des services et leur absence d'informations à jour des modifications successives. Le SNESUP a tenté de remédier à ces difficultés par ses Mémentos et ses conseils permanents. Comment croire que tout démolir faciliterait les choses ! « *... remplacer par un système unifié fondé sur des comptes individuels de cotisations.* » déclarent Bozio et Piketty. Il s'agirait de verser des cotisations pour toute période d'activité salariée. Le

compte est une mesure en euros des droits des salariés acquis chaque année avec de multiples hypothèses incontrôlables pour actualiser ces versements. Au terme de sa vie active, le travailleur a ainsi accumulé un certain « *patrimoine retraite* » qui est converti en « *rente* » (comment ?). Le montant de celle-ci est fonction du nombre d'années que le salarié peut espérer passer en retraite. Le système prend ainsi en compte l'augmentation de l'espérance de vie.

Pas une seule allusion aux problèmes de solidarité puisque le compte est « *individuel* ».

Pire, il n'est pas question dans le calcul final de la situation familiale (majoration, bonification, congé parental, etc.). En effet Bozio et Piketty renvoient tout cela hors de la pension vieillesse, par d'autres prélèvements : « *On pourrait même imaginer une certaine liberté individuelle dans le choix du taux de cotisations... l'objectif du système de retraite serait simplement de proposer à ceux qui le souhaitent un mécanisme d'épargne longue garantie par l'État* » (ce qui n'exclut pas le renvoi à un service privé extérieur).

Le fameux capital-retraite n'est plus revalorisé au cours des années de retraite (le système suédois). Bozio et Piketty avancent la proposition, qu'ils déclarent plus favorable, d'une **capitalisation** (ce qui est l'hypothèse formulée par l'UMP ces jours-ci).

LE SYSTÈME PAR COMPTES INDIVIDUELS AVANTAGE-T-IL LES PLUS DÉFAVORISÉS ?

Voici les explications qui sont dans le rapport présenté : « *... il nous semble essentiel que le système autorise d'emblée tous les cumuls emploi-retraite à partir de 60 ans : une fois le capital retraite liquidé, rien n'interdit de travailler de nouveau et de le compléter. Le compte individuel reste actif jusqu'au décès de l'individu et permet même de retransformer une rente en capital...* ». Nous sommes dans le discours sarkozien :

« *travailler plus, (jusqu'au décès... pour essayer d'avoir plus ?)* ». Ce serait bien la fin du salaire continué, l'accès à une retraite reporté indéfiniment. Ce n'est pas tolérable.

Sans oublier que ce régime par comptes individuels fait disparaître tout calcul d'une pension sur une base de meilleures années, ou sur les 6 derniers mois, en le remplaçant par un calcul qui ramasse tout, y compris les très mauvaises années.

COMMENT BOZIO ET PIKETTY LIQUIDERAIENT-ILS LE CODE DES PENSIONS ?

Ils expliquent que les difficultés liées à une telle transition peuvent être surmontées (en 10 ou 20 ans). Devant le COR ils suggèrent que dès 2012 la cotisation salariale des fonctionnaires comme des autres salariés soit de 10 %, puis pour les fonctionnaires la cotisation patronale de l'État soit de 15 %. Sur la feuille de paie serait inscrite une deuxième « *cotisation patronale temporaire additionnelle* » acquittée par l'État qui, en 2012 serait de 40 %, qui « *baissera progressivement pour atteindre son niveau cible de 0 %* »

Il faudra donc que les pensions subissent de très fortes réductions ! Tout devant être bouclé sans trop traîner. Ainsi se concrétiserait une agression supplémentaire contre la Fonction Publique s'additionnant aux suppressions massives d'emploi.

EN CONCLUSION

Les propositions de Bozio et Piketty méritent plus que nos réserves, elles méritent d'être combattues comme celles du COR. Le pouvoir répète que les retraites sont dans une impasse et, comme en 1993 et en 2003, c'est sur les salariés et les retraités que des agressions sont préconisées contre les droits sociaux. L'orientation gouvernementale actuelle, avec le soutien du MEDEF (se souvenir de Kessler) est d'assurer la poursuite des profits financiers et des spéculations en tout genre. D'où notre riposte. ●



© Didier Chamma

NOS LECTEURS RÉAGISSENT... NOS LECTEURS RÉAGISSENT... NOS LECTEURS RÉAGISSENT...

les derniers dossiers publiés dans nos colonnes. En rappelant à nos lecteurs qu'ils peuvent à tout moment réagir, critiquer, rebondir, enrichir nos publications, fondées sur l'ouverture aux débats qui traversent tant notre milieu que l'ensemble de la société, pour donner à notre syndicat la force qui naît de la confrontation, de la critique, de la dialectique de la pensée.

**« À genoux la jeunesse à genoux la colère
L'insulte saigne, menace ruines... »⁽¹⁾**

→ par Jacques Broda,
Professeur de sociologie,
université de Provence

Le dossier « Être jeune en 2010 », dans l'ordre inverse de la présentation, me laisse sans voix.

La jeunesse vit et agit une crise sans précédent, elle précède une révolution anthropologique cautionnée, encouragée, médiatisée, consentie par nombre d'adultes. Il s'agit d'une barbarie, tombée hors du langage, déjà décrite par Pier Paolo Pasolini, elle s'alimente de l'hypnose médiatique, la consommation (de produits), l'individualisme le plus effréné, le populisme le plus débridé : *les politiques tous les mêmes, 70 pour cent d'entre nous ne votent pas*. Cette attitude de défiance, nous envoie tous dans le mur, elle bloque toutes les réformes, les révolutions et pas que dans l'éducation, elle ne produit rien, élabore peu, se

contente du « minimum vital » consensuel libéral-libertaire.

D'aucuns sont surpris de les voir s'impliquer dans les luttes. Certes, parfois, ponctuellement, sans organisation, stratégie, projet politique construit. Résistances actives, d'une minorité de jeunes exemplaires. Pour les autres, le concept de *délinquance passive*, fait débat (effet de vérité)⁽²⁾.

Le dossier évoque *les liens sociaux affectifs et symboliques par rapport à une génération*, il s'agit de **transmission**. J'appelle ici les enseignants à ne pas renoncer à leur mission de transmission de savoirs et de valeurs.

Au moment où la Cour des Comptes publie un rapport cinglant (la précarité sociale est au centre de l'échec scolaire)

il faut nommer les ravages des inégalités, sélection sociale, exclusion et extermination sociales (une jeunesse surnuméraire). Il faut nommer et lutter contre « *le malaise dans la culture* », par la culture. C'est notre métier.

Dans le mot « adolescent », la racine « ol » vient de prolétaire ! Sans nier sa crise, j'ai beaucoup de mal à évoquer l'adolescence en soi, sans la rapporter aux rapports sociaux, je préfère parler de « jeune homme », de « jeune fille (femme) », ici je pointe le devenir, la montée en puissance d'agir, en responsabilités, en audace et en courage. En valeurs. ●

(1) Eluard P., « *Capitale de la douleur* », Poésie, Gallimard, Paris, 1966.

(2) Voir mon article : « *De la résistance passive à la délinquance passive* » in *L'Humanité*, 17 février 2010.

Votre dossier sur le réchauffement climatique...

→ par Stéphan Barron, Maître de Conférences Habilité à diriger des recherches - Université Paul-Valéry

En lisant l'intitulé « *urgence climatique et propositions syndicales* » je pensais que vous imaginerez comment nous pourrions en tant qu'enseignant contribuer à limiter ce grave problème.

Or on en reste au niveau des généralités, de ce que nous entendons en boucle sur les médias. On parle toujours d'une sorte de responsabilité diffuse, collective, en rejetant la faute sur la sphère politique. Pour lutter contre le réchauffement, attendons le grand soir. Le grand soir on peut l'attendre, le crépuscule de l'humanité est déjà là. Rien n'est avancé sur ce que les enseignants pourraient faire, comme citoyens d'abord, comme enseignant, ni collectivement là où nous pouvons agir immédiatement.

Dans l'université où j'enseigne (cogérée par le SNESUP), j'arrive dans des bâtiments chauffés à blanc, où l'on doit enseigner en plein hiver en tee-shirt et ouvrir en grand les fenêtres. Ce thème

n'est même pas évoqué par notre conseil d'administration. [...]

Aucun panneau dans les salles informatiques demandant d'éteindre les ordinateurs restant allumés nuits, week-end, vacances scolaires. Aucun achat programmé de prises de courant ou de systèmes électriques de l'université coupant automatiquement le courant d'une salle vide.

De même, aucune réflexion de fond des établissements sur les déplacements. [...] ni de réflexion sur la limitation des déplacements frénétiques. On est parfois sommé de venir signer un document, il faut souvent lutter pied à pied pour regrouper ses cours afin de limiter des déplacements inutiles et improductifs qui pourraient être remplacés par l'utilisation d'internet. [...]

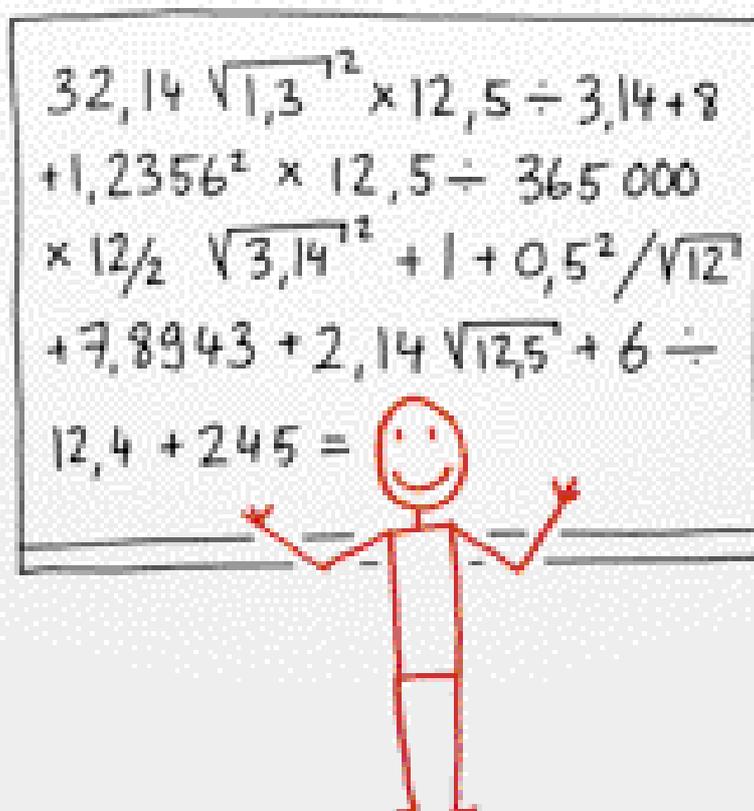
Enfin sur la pédagogie même, qui est notre métier. Il n'y a aucune action de sensibilisation pédagogique sur ces thématiques. Enseigner ou aborder ces thématiques à l'université dans le cadre des

cours, est pratiquement tabou... Confine à la croyance religieuse ! Aborder le nucléaire, le réchauffement climatique en classe ou à l'université semble relever des convictions religieuses ou politiques et donc « hors limite »... [...]

Pourquoi donc ne pas refaire rapidement un dossier plus complet (car j'oublie des actions ou des thématiques) que mon simple billet d'humeur, sur tout ce que nous pourrions faire, comme enseignants, comme syndicalistes pour un changement écologique et social. Je vous conseille par exemple « *La Journée de l'écocitoyen* » (Sabine de Lisle), outil pour aider concrètement chacun à comprendre et changer. [...]

Vous pouvez également consulter nos travaux sur http://stephan.barron.free.fr/technoromantisme/art_ecolo.html, en particulier l'outil pédagogique sur WIKILIVRE http://fr.wikibooks.org/wiki/Art_et_%C3%A9cologie ●

QUAND ON CONNAÎT BIEN LES PROBLÈMES DES ENSEIGNANTS,
ON PEUT LEUR APPORTER LES MEILLEURES SOLUTIONS.



C'est parce que la MAIF connaît mieux que personne le secteur éducatif, ses acteurs et ses problématiques, qu'elle accompagne parfaitement les enseignants dans leur vie professionnelle et leur vie privée. Ses contrats offrent des garanties de très grandes qualités qui répondent aux besoins d'assurance personnelle ou professionnelle des enseignants d'aujourd'hui. Au-delà de son rôle d'assureur, la MAIF propose gratuitement à ses sociétaires enseignants d'importantes ressources pédagogiques et la possibilité d'écrire dans des écoles ou collèges ruraux à distance. Pour vous, c'est ça être enseignant.

AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.



Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).